ACI - Association
de Conseil et d'Insertion

Point conseil budget
Dispositif labellisé

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Année 2025

Association de Conseil et d'Insertion « ACI »

Siège Social : 29 Boulevard Maurice Ravel - 95200 Sarcelles
Tél. 01.72.53.78.83 - Fax. 09.72.66.17.14
Courriel : secretariat@aci-asso.fr
Site internet : www.aci-asso.fr

SOMMAIRE

Préambule 3
I. Présentation et organisation de l'association 6
A. Mission et public cible 6
B. Un acteur territorial de l'accès aux droits et de l'insertion 7
C. Organisation et ancrage local 8
D. Approche méthodologique et modalités d'intervention 9
II. L'ACI en action : Chiffres clés et faits marquants 10
A. Les chiffres clés de l'année 2025 10
1. Les temps forts et réalisations marquantes 10
2. Un ancrage territorial renforcé 10
B. Publics accompagnés : Comprendre les réalités sociales pour mieux agir 11
1. Un public majoritairement composé d'adultes en âge d'activité : l'expression d'une fragilisation des parcours de vie 12
2. Des familles confrontées à l'accumulation des difficultés 13
3. Le logement : Révélateur des inégalités territoriales et sociales 15
4. Une précarité économique qui se généralise et se diversifie 16
5. Une diversité de parcours qui traduit l'évolution des besoins sociaux du territoire 18
C. Domaines d'intervention 19
1. Accès aux droits et accompagnements juridiques 21
a) Une démarche innovante au service de l'intégration et de l'accès aux droits des primo-arrivants dans les Yvelines 23
b) Permanences juridiques intégrées aux CSS : Un dispositif de proximité qui change d'échelle en Seine-Saint-Denis 28
2. Inclusion financière et prévention du surendettement : Point Conseil Budget « PCB » 36
a) Une activité soutenue en faveur de l'éducation budgétaire, de la prévention du surendettement et de l'accès aux droits 37
b) Un partenariat renforcé avec le Département du Val-d'Oise dans le cadre du Pacte des solidarités 42
3. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement 49
a) Profils socio-économiques des ménages accompagnés 50
b) Une activité soutenue au service de l'accès et du maintien dans le logement 51
c) Des résultats significatifs malgré une pression croissante sur le logement 52
4. Accompagner les publics les plus vulnérables vers un accès durable à l'emploi 53
a) Profils socio-économiques du public accompagné 54
b) Réalisations et impacts de nos actions en faveur de l'insertion professionnelle 56
5. Promotion de la santé, prévention des addictions et de la délinquance 59
a) Favoriser l'accès aux soins et réduire les inégalités de santé 59
b) Prévention des conduites addictives 64
c) Lutter contre la délinquance des jeunes des QPV 69
III. Perspectives 2026-2029 72

Préambule

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte socioéconomique et institutionnel particulièrement exigeant. Les fragilités observées depuis plusieurs années se sont confirmées et, pour certaines, accentuées. L'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'accès au logement, la précarisation des parcours professionnels, la dématérialisation croissante des services publics, la complexité des démarches administratives et les tensions persistantes en matière d'accès aux droits ont continué d'impacter durablement les populations les plus vulnérables.

Sur nos territoires d'intervention, nous constatons chaque jour les conséquences concrètes de ces évolutions. Derrière les statistiques se trouvent des femmes et des hommes confrontés à des difficultés multiples, travailleurs pauvres peinant à faire face aux dépenses du quotidien, familles confrontées à des situations d'endettement, jeunes en rupture de parcours, personnes étrangères confrontées à la complexité du droit au séjour, personnes isolées renonçant à leurs droits faute d'information ou d'accompagnement, ménages fragilisés par des difficultés de santé, de logement ou d'insertion professionnelle.

Cette réalité sociale constitue le quotidien des équipes de l'association. Elle confirme, année après année, l'importance des missions que nous portons et la nécessité de maintenir une présence forte de proximité au service des habitants.

Face à ces enjeux, l'ACI a poursuivi son action avec détermination, fidélité à ses valeurs et sens des responsabilités. Notre association demeure animée par une conviction simple mais essentielle, l'accès aux droits constitue l'un des fondements de la cohésion sociale et de l'égalité républicaine. Lorsqu'une personne ne parvient plus à accéder à ses droits, ce sont souvent l'ensemble des dimensions de sa vie qui se fragilisent, emploi, logement, santé, vie familiale, ressources ou encore participation à la vie sociale.

C'est pourquoi l'ACI continue de défendre une approche globale de l'accompagnement, fondée sur l'écoute, la proximité, la confiance et la prise en compte de la personne dans toute la complexité de sa situation. Au-delà de la résolution d'une difficulté administrative, sociale ou juridique, notre ambition est d'accompagner les personnes vers davantage d'autonomie, de stabilité et de capacité d'agir sur leur propre parcours.

L'année 2025 illustre pleinement cette ambition.

Grâce à l'engagement de ses équipes, l'association a accompagné 3 398 ménages, donnant lieu à 8 998 accompagnements. Ces chiffres traduisent l'intensité de l'activité menée mais également l'évolution des besoins des publics. En effet, les situations rencontrées nécessitent de plus en plus souvent un suivi dans la durée, des interventions répétées et une mobilisation coordonnée de plusieurs compétences. Là où une simple information suffisait parfois hier, les personnes ont aujourd'hui besoin d'un accompagnement renforcé pour faire valoir leurs droits, comprendre les procédures ou surmonter les obstacles administratifs auxquels elles sont confrontées.

Cette évolution témoigne d'un phénomène que nous observons depuis plusieurs années, la complexification croissante des parcours de vie. Les difficultés ne se présentent plus de manière isolée mais s'additionnent et se renforcent mutuellement. Une perte d'emploi peut entraîner des difficultés financières, lesquelles peuvent provoquer des impayés de logement, une dégradation de la situation familiale ou un renoncement aux soins. Les réponses apportées doivent donc être globales, coordonnées et adaptées à chaque situation.

Pour répondre à ces enjeux, l'ACI a poursuivi le développement d'une offre d'accompagnement diversifiée et complémentaire.

Cette approche pluridisciplinaire constitue aujourd'hui l'une des principales forces de l'association. Elle permet d'apporter des réponses complètes à des problématiques souvent imbriquées et de construire des parcours d'accompagnement cohérents, adaptés aux besoins réels des personnes.

L'année 2025 confirme également la pertinence de notre stratégie de proximité avec 524 permanences assurées au sein d'un large réseau de structures partenaires réparties sur plusieurs territoires franciliens.

Cette présence de terrain constitue un choix stratégique fort. Elle permet d'aller vers les publics qui ne solliciteraient pas spontanément les dispositifs de droit commun et de lutter contre les phénomènes de non-recours aux droits qui demeurent particulièrement préoccupants. Elle favorise également une meilleure connaissance des réalités territoriales et une adaptation constante des réponses apportées.

Les chiffres de fréquentation démontrent la pertinence de cette démarche. Les habitants continuent de faire confiance à l'ACI et identifient l'association comme un acteur de proximité, accessible, compétent et pleinement engagé dans la recherche de solutions adaptées à leurs difficultés et à leurs besoins.

Cette confiance dépasse aujourd'hui les seuls territoires historiques d'intervention de l'association. En 2025, les personnes accompagnées résident dans 133 communes d'Île-de-France, témoignant du rayonnement croissant de l'association et de sa capacité à répondre aux besoins d'un public toujours plus diversifié. Cette couverture territoriale illustre également la reconnaissance de l'expertise développée en matière d'accès aux droits, d'accompagnement juridique, d'éducation budgétaire et d'insertion sociale.

Au-delà de l'accompagnement direct des habitants, l'année 2025 a également été marquée par un renforcement du rôle de l'association dans les dynamiques partenariales et institutionnelles. L'ACI participe activement à de nombreux réseaux professionnels, groupes de travail et instances de concertation territoriales. Elle contribue ainsi à l'amélioration des politiques locales d'accès aux droits, à la prévention des ruptures de parcours et au développement de réponses innovantes face aux problématiques émergentes.

Cette dimension partenariale constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Les difficultés rencontrées par les publics sont telles qu'aucun acteur ne peut agir seul. La coopération entre les collectivités territoriales, les services de l'État et le tissu associatif apparaît plus indispensable que jamais pour garantir des réponses cohérentes, coordonnées et efficaces.

Les résultats obtenus en 2025 sont avant tout le fruit de l'engagement des professionnels de l'association. Je tiens à saluer le travail remarquable des salariés qui, chaque jour, mettent leurs compétences, leur expertise et leur engagement au service des personnes accompagnées. Leur professionnalisme, leur capacité d'adaptation et leur sens du service constituent la première richesse de notre association.

Je souhaite également remercier les membres du Conseil d'administration pour leur implication, leur confiance et leur soutien constant dans le développement du projet associatif.

Mes remerciements s'adressent enfin à l'ensemble de nos partenaires institutionnels, financiers et associatifs qui permettent à l'ACI de poursuivre et de développer ses missions. Leur

confiance renouvelée témoigne de la reconnaissance du rôle essentiel joué par notre association dans les territoires et de son utilité sociale au service des publics.

Les défis qui nous attendent demeurent nombreux. L'augmentation constante des demandes, la complexification des situations et les tensions budgétaires qui affectent de nombreux acteurs du secteur associatif nous imposent de poursuivre nos efforts d'adaptation, d'innovation et de coopération.

Pour autant, l'ACI aborde l'avenir avec confiance et détermination. Forte de son expérience, de son ancrage territorial et de la qualité de ses partenariats, l'association continuera à agir avec la même exigence au service des publics.

Plus que jamais, nous restons convaincus que l'accès aux droits, l'accompagnement vers l'autonomie, la prévention des exclusions et la lutte contre les inégalités constituent des investissements essentiels pour l'avenir de nos territoires.

Telle est la mission que nous continuerons à porter collectivement en 2026 et dans les années à venir.

I. Présentation et organisation de l'association

A. Mission et public cible

Créée en 2015, l'Association de conseil et d'insertion (ACI) s'inscrit pleinement dans le champ d'action sociale et de l'accès aux droits et participe activement à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'accès aux droits, dont la santé, d'inclusion sociale et de lutte contre les inégalités. Dès son origine, l'association a été pensée comme un outil opérationnel capable de répondre aux situations complexes rencontrées par les publics en difficulté, en dépassant les approches sectorielles traditionnelles.

La mission de l'ACI repose sur un objectif central, garantir un accès effectif aux droits et favoriser des parcours d'insertion durables pour les personnes les plus vulnérables. Cette ambition s'appuie sur une conviction forte, les difficultés rencontrées par les publics ne peuvent être traitées de manière isolée, mais nécessitent une approche globale, intégrée et coordonnée.

Les publics accompagnés par l'ACI sont caractérisés par une grande diversité de situations, souvent marquées par un cumul de fragilités. Il s'agit notamment de personnes confrontées à des :

- Situations de précarité économique ou de surendettement,
- Difficultés d'accès ou de maintien dans le logement,
- Problématiques administratives et juridiques complexes,
- Freins à l'insertion professionnelle,
- Situations d'isolement social ou de vulnérabilité accrue,
- Obstacles spécifiques liés à leur statut ou à des situations de discrimination.

Face à ces réalités, l'ACI a structuré son action autour d'un socle de valeurs qui orientent l'ensemble de ses pratiques :

- Le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes, garantissant un accueil inconditionnel et une prise en compte des parcours individuels,
- L'égalité d'accès aux droits, qui constitue un principe fondamental de l'action associative,
- L'autonomisation des publics, en favorisant le développement de leurs capacités d'agir,
- La coopération et la complémentarité des acteurs, indispensables pour répondre à la complexité des situations,
- La rigueur et la qualité des interventions, fondées sur une professionnalisation continue des équipes et une évaluation régulière des actions.

L'association bénéficie par ailleurs de plusieurs agréments et reconnaissances institutionnelles qui viennent conforter son positionnement et attester de la qualité de ses interventions. Ces reconnaissances témoignent de la confiance accordée par les pouvoirs publics et de l'inscription durable de l'association dans les dispositifs territoriaux.

- Agrément DRIHL Île-de-France pour l'ingénierie sociale, financière et technique du logement ;
- Label « Accès au Droit » attribué par le CDAD / Ministère de la Justice ;

- Label Point Conseil Budget pour les départements du Val-d'Oise (95) et de la Seine-Saint-Denis (93), délivré par la DRAJES Île-de-France,
- Agrément d'utilité sociale délivré par la DRIEETS Île-de-France,
- Agrément Service Civique délivré par l'Agence du Service Civique,
- Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation enregistrée auprès de la DRIEETS Île-de-France.

Au-delà de son rôle opérationnel, l'ACI contribue à une réflexion plus large, en participant à des dynamiques collectives, en partageant son expertise et en contribuant à l'évolution des pratiques professionnelles.

B. Un acteur territorial de l'accès aux droits et de l'insertion

Au fil des années, l'association a consolidé son rôle d'acteur territorial structurant, capable d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux enjeux d'accès aux droits et d'insertion sur des territoires caractérisés par de fortes inégalités sociales.

Son positionnement repose sur une capacité à intervenir de manière transversale, en articulant plusieurs champs d'intervention complémentaires :

- L'accès aux droits et l'accompagnement juridique, qui permettent de sécuriser les situations administratives et de lever les freins liés à la complexité des dispositifs,
- L'inclusion financière et la prévention du surendettement, à travers des actions d'accompagnement budgétaire et d'éducation financière,
- L'accès et le maintien dans le logement, dans un contexte de tension accrue sur les territoires,
- L'insertion socio-professionnelle, en lien avec les acteurs de l'emploi et les dispositifs d'insertion existants,
- La prévention sanitaire et sociale, intégrant les enjeux de santé, de fragilités sociales et de conduites à risque.

Cette approche globale permet à l'ACI d'intervenir à différents niveaux, en réponse aux situations individuelles, mais également dans une logique de prévention et d'anticipation des risques de rupture.

L'association joue également un rôle actif dans l'animation des dynamiques territoriales. Elle participe activement à la structuration de réseaux d'acteurs, favorise les échanges de pratiques et contribue à renforcer la coordination entre les dispositifs. À ce titre, elle agit comme un facilitateur de parcours, en assurant une interface entre les publics, les institutions et les partenaires locaux.

Ce positionnement confère à l'association une capacité particulière à identifier les besoins émergents, à adapter ses réponses et à proposer des solutions innovantes, en cohérence avec les réalités de terrain.

C. Organisation et ancrage local

L'ACI déploie ses actions principalement en Île-de-France, avec une implantation historique dans les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Cette présence s'est progressivement consolidée et élargie, notamment vers les Yvelines, traduisant la reconnaissance de l'expertise de l'association et la pertinence de son modèle d'intervention.

L'ancrage territorial de la structure repose sur une stratégie de proximité, visant à réduire les obstacles d'accès aux dispositifs et à favoriser la rencontre avec les publics. Cette stratégie se traduit par un maillage territorial combinant :

- Des lieux d'accueil permanents, assurant un suivi régulier et structuré des bénéficiaires,
- Des permanences délocalisées, organisées au sein de structures partenaires (services sociaux, structures d'hébergement, lieux d'accès aux droits, etc.),
- Des interventions collectives, permettant de toucher un public plus large et de développer des actions de prévention.

Afin de garantir une accessibilité optimale et une présence de proximité auprès des publics, l'association s'appuie sur deux sites principaux d'accueil, ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, représentant plus de 5 100 heures d'ouverture annuelle :

- ACI 95 : 29 boulevard Maurice Ravel, 95200 Sarcelles
- ACI 93 : 6 rue Gibault, 93200 Saint-Denis

Dans une logique de renforcement de son ancrage territorial et de facilitation de l'accès à ses services, l'association déploie également un réseau de plus d'une vingtaine de permanences « hors les murs » au sein de structures partenaires.

Maisons de justice et du droit, Points d'accès au droit, Services sociaux départementaux, structures d'hébergement, résidences sociales et espaces de vie sociale constituent autant de lieux d'intervention permettant à l'association d'aller au plus près des habitants.

Ces permanences sont organisées en étroite collaboration avec les acteurs locaux et permettent d'intervenir au plus près des publics.

Cette organisation permet de répondre aux besoins des publics au plus près de leur environnement, tout en renforçant les liens avec les acteurs locaux.

L'association s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire structurée, composée de professionnels aux compétences complémentaires : juristes, chargés d'insertion, conseillers Point Conseil Budget, travailleurs sociaux, médiateurs, chargés de mission et coordinateurs de projet. Cette diversité de profils constitue une véritable richesse, permettant de croiser les expertises, d'appréhender les situations dans leur globalité et d'apporter des réponses adaptées aux problématiques.

En complément, l'association mobilise des bénévoles et des volontaires en service civique, qui contribuent activement à la mise en œuvre des actions et participent à la dynamique collective.

Cette organisation favorise la réactivité, la coordination et la capacité d'adaptation face aux évolutions des besoins.

D. Approche méthodologique et modalités d'intervention

L'association développe une méthodologie d'intervention fondée sur une approche globale, coordonnée et centrée sur la personne. Cette approche vise à appréhender les situations dans leur ensemble, à identifier les leviers d'action pertinents et à construire des parcours d'accompagnement adaptés et durables.

L'intervention repose sur plusieurs étapes structurantes :

- Une évaluation globale de la situation, permettant d'identifier les besoins et les priorités,
- La construction d'un parcours d'accompagnement individualisé, tenant compte des spécificités de chaque personne,
- Une mobilisation coordonnée des compétences internes, garantissant une réponse transversale,
- Une articulation avec les partenaires externes, afin d'assurer la continuité des parcours.

Dans ce cadre, l'ACI a engagé un travail de structuration de ses pratiques, notamment à travers le développement d'outils de suivi des bénéficiaires. Ces outils permettent d'améliorer la traçabilité des accompagnements, de renforcer la coordination des interventions et de mieux mesurer l'impact des actions.

Un effort particulier a également été porté sur la facilitation des orientations, afin de garantir des parcours plus fluides et d'éviter les ruptures. Cette démarche vise à améliorer la lisibilité des dispositifs et à renforcer la complémentarité entre les acteurs du territoire.

Par ailleurs, l'association développe des outils visant à améliorer l'accès à l'information, notamment à travers l'élaboration d'un guide d'accès aux droits, actuellement en cours de construction. Cet outil a vocation à soutenir les publics dans leurs démarches et à outiller les professionnels, dans une logique de diffusion des connaissances et de réduction du non-recours.

Enfin, la structure s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'amélioration continue, en adaptant ses pratiques aux évolutions des besoins, en expérimentant de nouvelles modalités d'intervention et en s'appuyant sur les retours d'expérience.

À travers cette approche, l'association affirme sa volonté de proposer des réponses efficaces et coordonnées, au service de l'inclusion sociale et de l'égalité d'accès aux droits.

II. L'ACI en action : Chiffres clés et faits marquants

A. Les chiffres clés de l'année 2025

L'année 2025 a confirmé le rôle essentiel de l'association dans l'accompagnement des personnes confrontées à des situations de précarité, d'exclusion ou d'éloignement des dispositifs de droit commun. Dans un contexte marqué par l'aggravation des difficultés économiques et sociales, l'association a poursuivi son engagement afin de garantir un accès effectif aux droits et de favoriser l'autonomie des publics les plus vulnérables.

Grâce à son implantation territoriale, à l'engagement de ses équipes et à la confiance renouvelée de ses partenaires institutionnels et associatifs, l'ACI a consolidé son action dans les domaines de l'accès aux droits, de l'éducation budgétaire, du logement, de l'insertion professionnelle et de la promotion de la santé.

Cette année a également été marquée par le développement de nouvelles coopérations territoriales, le renforcement des permanences de proximité et la mise en œuvre d'actions innovantes répondant aux besoins émergents des publics des quartiers prioritaires et des territoires les plus fragilisés.

Les résultats présentés dans ce rapport témoignent de son ancrage territorial et de sa capacité à apporter des réponses concrètes aux enjeux de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté.

1. Les temps forts et réalisations marquantes

L'activité de l'association s'est traduite par une mobilisation importante des équipes et de ses partenaires :

- 3 398 ménages accompagnés, dont 77% reçues pour une première demande d'accompagnement,
- 8 998 accompagnements individualisés réalisés, couvrant l'ensemble des domaines d'intervention de l'association,
- 81 % des usagers orientés par des partenaires, démontrant la reconnaissance de l'expertise de l'association par les acteurs du territoire,
- 156 rencontres partenariales organisées, contribuant au renforcement des coopérations institutionnelles et à la coordination des parcours d'accompagnement,
- 16 ateliers d'éducation budgétaire et d'inclusion financière, ayant réuni 201 participants,
- 9 ateliers collectifs consacrés aux droits des salariés et à l'insertion professionnelle des jeunes, organisés notamment auprès de la Mission locale de Sartrouville,
- 10 sessions de formation, permettant à 220 professionnels de développer leurs compétences et d'améliorer leurs pratiques d'accompagnement.

Ces résultats illustrent la capacité de l'association à intervenir de manière globale et coordonnée auprès des publics confrontés à des problématiques multiples et souvent imbriquées.

2. Un ancrage territorial renforcé

Face à une demande sociale toujours plus importante, l’ACI a poursuivi en 2025 le déploiement de son action de proximité sur l’ensemble du territoire francilien.

Au cours de l'année, l'association est intervenue dans 133 communes d'Île-de-France et a assuré 524 permanences au sein de structures de proximité. Cette présence territoriale permet aux habitants de bénéficier d'un accompagnement gratuit, accessible et adapté à leurs besoins, tout en favorisant une prise en charge rapide des situations rencontrées.

Afin d'améliorer l'efficience du dispositif, les permanences sont organisées sur des journées complètes. Cette organisation permet de rationaliser les déplacements des intervenants de l'ACI, de limiter les temps de trajet, d'optimiser le temps consacré à l'accompagnement des publics et de renforcer la disponibilité des intervenants ACI auprès des équipes partenaires. Elle favorise également une meilleure coordination avec les professionnels des structures d'accueil et une gestion plus efficiente des rendez-vous.

Au total, ces 524 journées de permanences représentent 1 048 demi-journées d'intervention de proximité, témoignant de l'engagement constant de l'ACI à garantir une présence opérationnelle au plus près des territoires et des publics.

Cette activité s'est notamment traduite par :

- 109 permanences au sein des Maisons de justice et du droit d'Argenteuil, Cergy, Persan et Sarcelles,
- 68 permanences dans les Services sociaux départementaux de Gonesse, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles,
- 8 permanences dans le cadre du dispositif AGIR95 porté par COALLIA95,
- 19 permanences à la Maison des femmes de Villiers-le-Bel,
- 122 permanences au sein des Circonscriptions départementales de Service social de Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen / Île-Saint-Denis, CSSAPE Bobigny, Neuilly-sur-Marne / Neuilly-Plaisance / Gagny, Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Sevran),
- 23 permanences dans les résidences sociales CDC Habitat ADOMA de Clichy et Bondy,
- 147 permanences au sein des structures d'hébergement de l'Hôtel Social 93, notamment sur les sites Labatisse à Gagny et Hôtel Familial à Noisy-le-Grand,
- 22 permanences au sein du Point d'accès au droit de Sartrouville,
- 6 permanences dans le cadre du dispositif AGIR78 porté par COALLIA78.

Cette implantation territoriale constitue un levier majeur de lutte contre le non-recours aux droits. Elle permet d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun, de prévenir les ruptures de parcours et de renforcer l'accès à l'information, à l'accompagnement et aux services essentiels.

L'année dernière confirme la pertinence du modèle d'intervention porté par la structure, fondé sur la proximité, la complémentarité des compétences mobilisées et une approche globale des situations.

B. Publics accompagnés : Comprendre les réalités sociales pour mieux agir

L'analyse des publics accompagnés, constitue un indicateur précieux des évolutions sociales et économiques observées sur les territoires d'intervention de l'association. Par son action quotidienne auprès de plusieurs milliers de personnes, l'ACI est en première ligne pour identifier les difficultés rencontrées par les habitants et mesurer les transformations des besoins sociaux.

Les données recueillies au cours de l'année mettent en évidence une aggravation des situations de vulnérabilité et une complexification croissante des parcours de vie. Les problématiques rencontrées ne relèvent plus d'une seule difficulté mais résultent le plus souvent d'un cumul de fragilités.

L'analyse des situations accompagnées révèle également une évolution des formes de précarité. Aux publics traditionnellement confrontés à l'exclusion sociale s'ajoutent désormais de nouveaux profils fragilisés par les mutations socioéconomiques : **Travailleurs pauvres, jeunes adultes en difficulté d'insertion, personnes confrontées à la fracture numérique, et encore ménages fragilisés par l'augmentation du coût de la vie et les tensions sur le logement.**

Cette réalité illustre l'émergence de vulnérabilités multiples qui se cumulent et se renforcent mutuellement, rendant les parcours d'accès aux droits et à l'autonomie plus complexes. Les difficultés liées au logement, à l'emploi, à la santé ou à la situation administrative s'entremêlent fréquemment et nécessitent des réponses coordonnées, transversales et adaptées à chaque situation.

Au-delà des statistiques, les données présentées dans ce rapport traduisent les réalités vécues par des milliers de personnes confrontées à des ruptures de parcours, à l'affaiblissement de leurs ressources et à des difficultés croissantes pour accéder aux dispositifs de droit commun. Elles soulignent également l'importance d'un accompagnement de proximité, accessible et pluridisciplinaire, capable de restaurer l'accès aux droits, de renforcer le pouvoir d'agir des personnes et de prévenir les situations d'exclusion durable.

1. Un public majoritairement composé d'adultes en âge d'activité : l'expression d'une fragilisation des parcours de vie

L'analyse des données met en évidence une forte concentration des bénéficiaires parmi les personnes âgées de 26 à 59 ans, qui représentent 2 609 personnes, soit près de 77 % de l'ensemble des publics accompagnés (988 personnes âgées de 26 à 39 ans et 1 621 personnes âgées de 40 à 59 ans). Cette réalité traduit un paradoxe social majeur, les publics accompagnés se situent principalement dans une période de vie traditionnellement associée à l'activité professionnelle, à l'autonomie financière et à la stabilité familiale, mais rencontrent pourtant des difficultés durables d'insertion sociale, économique ou administrative.

Groupe âge	**Total**	**Homme**	**Femme**
[18 à 25 ans]	**225**	94	130
[26 à 39 ans]	**988**	345	644
[40 à 59 ans]	**1 621**	735	886
[60 ans et plus]	**564**	295	269
TOTAL	**3 398**	**1 470**	**1 928**
ACI - Données Activités 2025			

Cette situation témoigne d'une transformation progressive des formes de précarité. L'exclusion ne concerne plus uniquement les personnes durablement éloignées de l'emploi ou en grande marginalité. Elle touche désormais des publics plus diversifiés, confrontés à des

ruptures professionnelles, familiales ou résidentielles qui fragilisent progressivement leur autonomie.

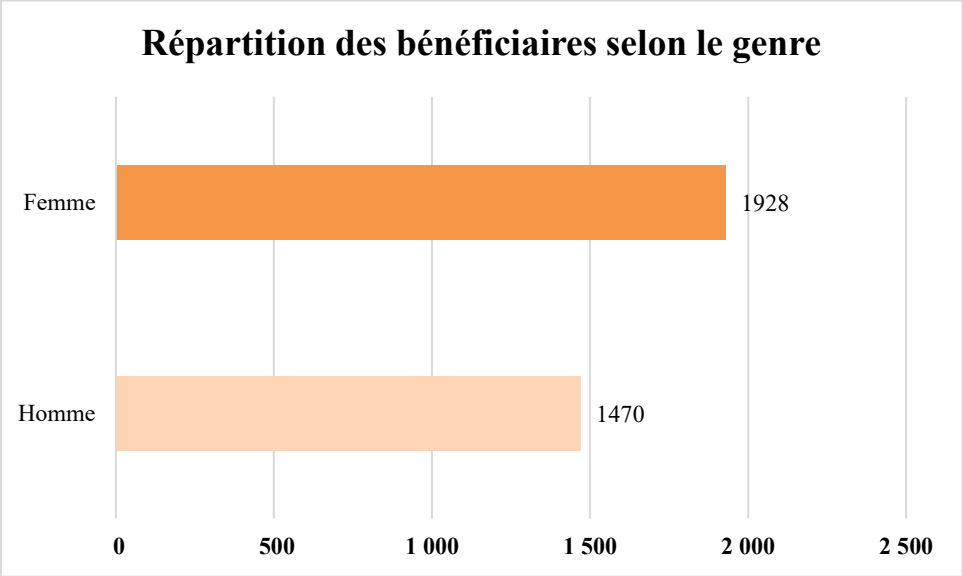

La répartition par genre confirme une surreprésentation des femmes, qui représentent 1 928 bénéficiaires (57%). Cette situation illustre la persistance d'inégalités structurelles. Les difficultés rencontrées sont souvent liées à la monoparentalité, à l'accès à l'emploi, aux discriminations, aux violences intrafamiliales ou encore à la précarité économique. Les femmes apparaissent fréquemment comme les principales interlocutrices des institutions pour l'ouverture des droits, la gestion administrative du foyer et l'accompagnement des enfants.

Les jeunes de moins de 26 ans représentent 225 personnes, soit 7% des bénéficiaires. Si leur part demeure minoritaire, l'ACI constate une progression des situations d'isolement, de décrochage social et de précarité chez ces jeunes, qui rencontrent des difficultés d'accès à un emploi stable, à un logement autonome ou à une insertion durable.

À l'autre extrémité de la pyramide des âges, 564 personnes âgées de 60 ans et plus ont été accompagnées, soit 17% des bénéficiaires. Ce volume confirme l'importance des besoins d'accompagnement des seniors confrontés à l'isolement, à la faiblesse des ressources, aux difficultés d'accès aux soins, aux démarches administratives dématérialisées ainsi qu'aux problématiques liées au maintien des droits sociaux.

Ces constats démontrent que les vulnérabilités ne concernent plus uniquement certains publics spécifiques mais tendent à se diffuser à différentes étapes du parcours de vie, nécessitant des réponses adaptées aux besoins de chaque génération.

2. Des familles confrontées à l'accumulation des difficultés

L'analyse des situations familiales met en évidence une diversité des profils accompagnés, avec une forte présence de personnes vivant seules ou confrontées à des ruptures familiales. Parmi les 3 398 bénéficiaires, 45% vivent en couple (mariés, pacsés ou en concubinage), tandis que 38% sont célibataires, 14% sont divorcés ou séparés et 3% sont veufs. Ces données illustrent l'importance des situations d'isolement ou de fragilité familiale parmi les publics accompagnés.

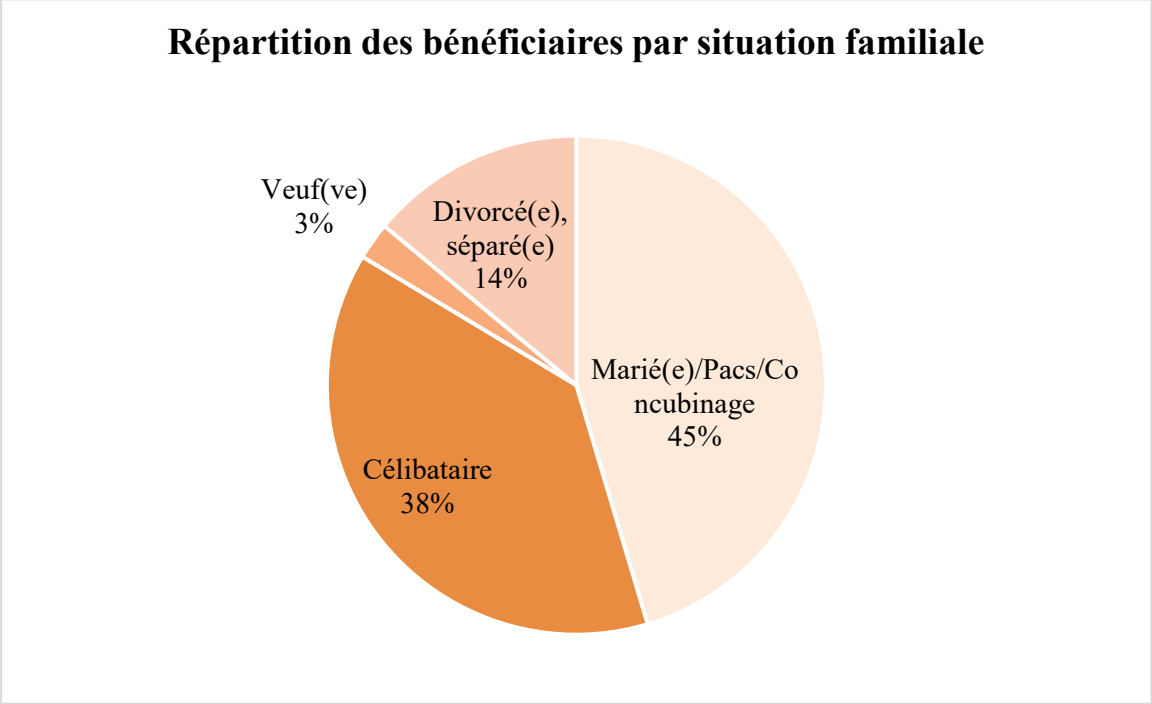

Les familles monoparentales représentent 853 ménages, soit 25% des bénéficiaires. Elles constituent l'un des publics les plus exposés aux difficultés sociales et économiques. Les problématiques rencontrées dépassent largement la seule question financière et concernent également l'accès au logement, la garde des enfants, la mobilité, la santé ainsi que l'insertion professionnelle. Ces familles doivent fréquemment faire face à plusieurs difficultés simultanées qui se renforcent mutuellement.

La présence importante de ménages avec enfants confirme l'impact des difficultés sociales sur les conditions de vie familiales. Si 37% bénéficiaires n'ont pas d'enfant, 63% des ménages en ont au moins un, dont 26% avec trois enfants ou plus. Cette forte proportion de familles souligne les enjeux liés au logement, à la santé, à la réussite scolaire des enfants et à la conciliation entre vie familiale et insertion professionnelle.

Composition familiale selon le nombre d'enfants	**Total**
Sans enfant	1 264
1 enfant	613
2 enfants	635
3 enfants et plus	886
Total	**3 398**
ACI - Données Activités 2025	

L'association constate également que les séparations, les conflits parentaux, les difficultés liées à l'exercice de l'autorité parentale ou au versement des pensions alimentaires contribuent régulièrement à une dégradation rapide des situations des ménages concernés. Ces ruptures constituent souvent un facteur déclencheur du recours à l'accompagnement social et juridique.

Enfin, la part importante de personnes seules met en évidence le poids de l'isolement dans les parcours des bénéficiaires. L'absence de soutien familial ou de réseau de proximité limite souvent la capacité à surmonter les difficultés du quotidien et accroît le risque de non-recours aux droits et peut aggraver les problématiques psychosociales, notamment en matière de santé mentale, de précarité relationnelle et de perte d'autonomie.

Ces éléments confirment que les situations familiales constituent aujourd'hui un déterminant majeur des vulnérabilités sociales observées, justifiant une approche globale de l'accompagnement intégrant les dimensions juridiques, sociales, économiques et familiales.

3. Le logement : Révélateur des inégalités territoriales et sociales

Les données relatives au logement mettent en évidence la forte vulnérabilité résidentielle des publics accompagnés. Si 57% des bénéficiaires sont locataires, 35% sont hébergés par un tiers ou au sein d'une structure d'hébergement, 3% sont sans domicile fixe et seulement 6 % sont propriétaires. Cette répartition illustre la fragilité des parcours résidentiels et les difficultés persistantes d'accès à un logement autonome et durable.

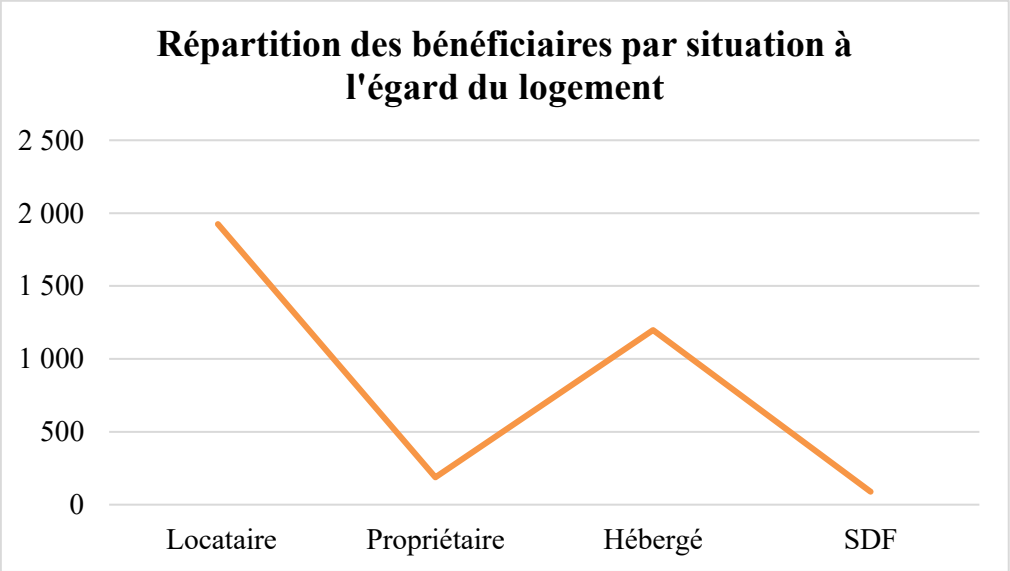

La proportion particulièrement élevée de personnes hébergées traduit les tensions structurelles du marché du logement en Île-de-France. La pénurie de logements sociaux, la hausse continue des loyers, les exigences du parc locatif privé et la raréfaction des solutions d'hébergement contribuent à maintenir de nombreux ménages dans des situations de dépendance résidentielle ou d'instabilité prolongée.

L'observation des situations accompagnées confirme que le logement constitue un déterminant essentiel de l'insertion sociale. Les difficultés d'accès ou de maintien dans un logement stable sont fréquemment associées à d'autres formes de précarité. Le logement apparaît ainsi non seulement comme une conséquence des vulnérabilités sociales, mais également comme un facteur susceptible de les aggraver lorsqu'aucune solution pérenne n'est trouvée.

L'association constate par ailleurs une progression des accompagnements liés aux impayés de loyers, aux procédures d'expulsion, aux demandes de relogement et aux recours au droit au logement. Les professionnels sont également confrontés à un nombre croissant de situations d'hébergement contraint chez des proches, de suroccupation des logements et de maintien prolongé en structures d'hébergement faute de solutions de sortie adaptées.

Ces constats confirment que la sécurisation du parcours résidentiel constitue aujourd'hui un enjeu majeur de prévention de la précarité. L'accès à un logement stable conditionne en grande partie l'accès à l'emploi et, plus largement, l'exercice effectif des droits fondamentaux. Le logement demeure ainsi un levier indispensable de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes accompagnées par l'association.

4. Une précarité économique qui se généralise et se diversifie

L'analyse des situations socio-économiques met en évidence une précarité durable des publics accompagnés. Plus de la moitié des bénéficiaires (58%) disposent d'aucun revenu (34%) ou vivent principalement de minima sociaux (15%) ou d'allocations chômage (9%). Seuls 42% perçoivent un revenu issu d'une activité professionnelle, d'une pension de retraite ou d'autres revenus de remplacement. Cette répartition traduit la forte dépendance d'une partie importante des ménages aux dispositifs de solidarité et de protection sociale.

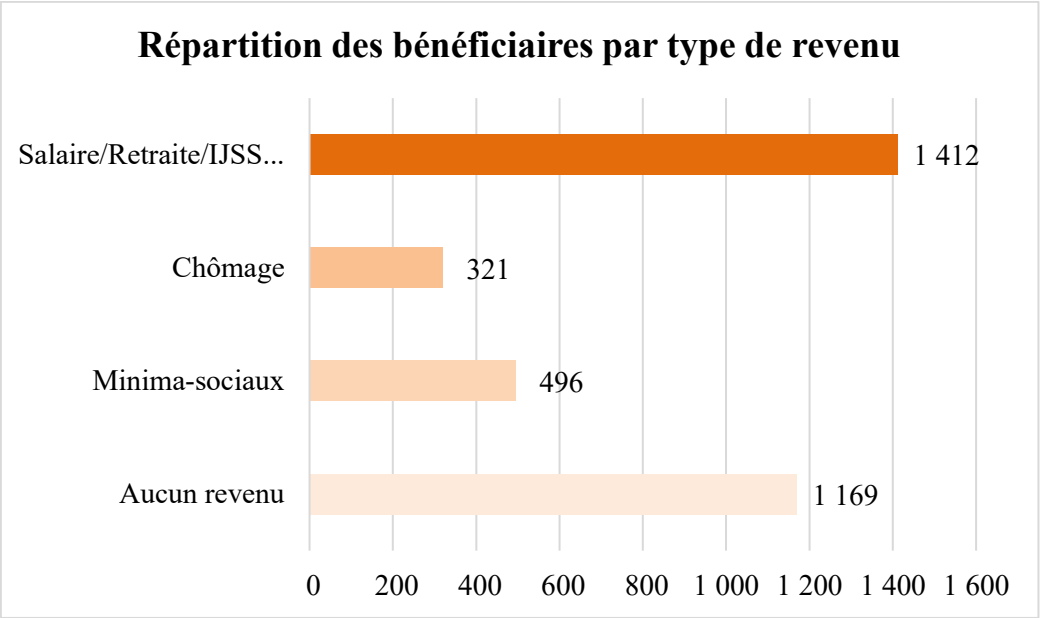

Les données relatives à l'emploi confirment cette fragilité. Parmi les bénéficiaires, 43% sont inactifs, 22% sont demandeurs d'emploi, 5% occupent un emploi précaire (CDD de courte durée ou intérim) et seulement 30% disposent d'un emploi durable. Même lorsque l'emploi est présent, il ne garantit pas toujours une stabilité budgétaire du ménage, parmi les personnes en activité, près d'un actif sur cinq exerce à temps partiel (19%), ce qui peut limiter les ressources disponibles et accroître les difficultés financières.

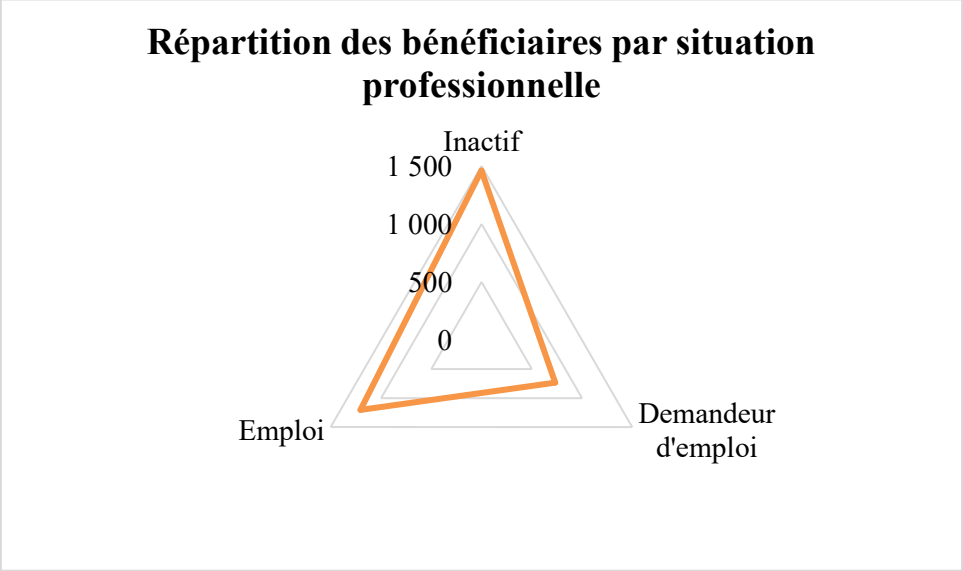

La durée du chômage illustre également les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les publics accompagnés, 36% connaissent une situation de chômage de longue durée, supérieure à un an. Ces parcours professionnels interrompus réduisent les perspectives de retour à l'emploi et augmentent le risque de précarisation durable.

Le niveau de qualification constitue un autre facteur de vulnérabilité. Plus des deux tiers des bénéficiaires disposent d'un niveau de formation inférieur ou égal au premier cycle du secondaire 67%, dont 31% sans aucun diplôme et 36% ayant un niveau primaire ou collège. À l'inverse, seuls 13% sont diplômés de l'enseignement supérieur. Cette faible qualification limite l'accès à un emploi stable, favorise les trajectoires professionnelles précaires et renforce les difficultés d'adaptation aux évolutions du marché du travail.

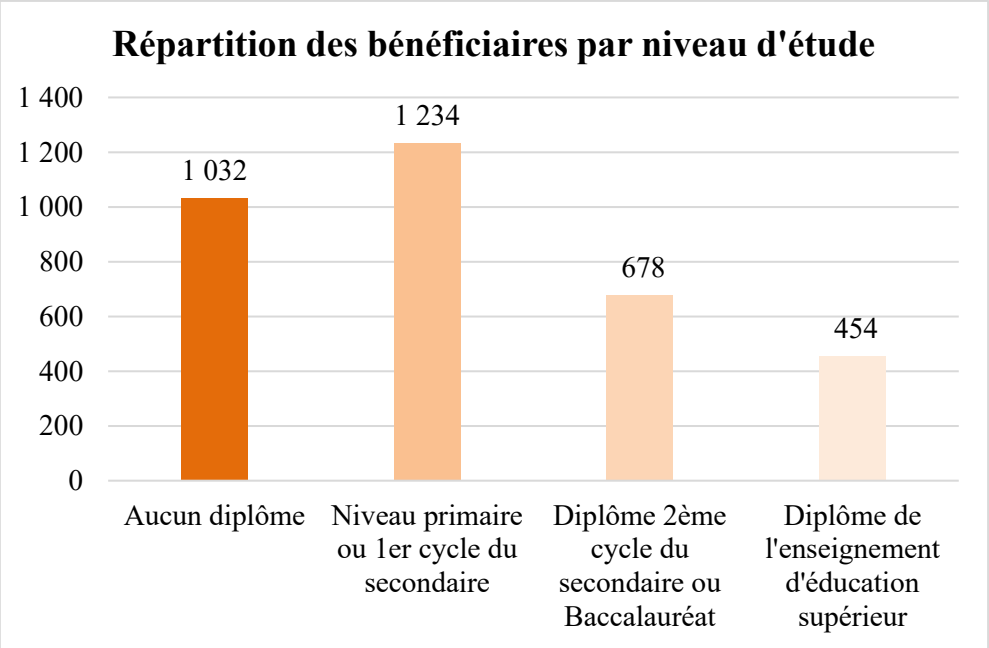

Les données mettent également en évidence que 11% des bénéficiaires sont reconnus inaptes au travail. Cette situation souligne les interactions étroites entre les problématiques de santé, l'exclusion du marché du travail et la précarité économique, nécessitant un accompagnement renforcé et pluridisciplinaire.

5. Une diversité de parcours qui traduit l'évolution des besoins sociaux du territoire

L'ACI poursuit son développement en s'appuyant sur un fort ancrage territorial en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise, où se concentre l'essentiel de son activité. En 2025, 94 % des bénéficiaires accompagnés résident dans ces deux départements, dont 51 % dans le Val-d'Oise et 43 % en Seine-Saint-Denis. Cette implantation de proximité permet à l'association d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants, dans des territoires marqués par de fortes inégalités sociales, des difficultés d'accès aux droits et des situations de précarité persistantes.

L'activité de l'association dépasse toutefois le périmètre de ses implantations historiques. 6 % des sollicitations proviennent d'autres départements franciliens, principalement des Yvelines, illustrant le rayonnement régional de l'ACI et la reconnaissance de son expertise par les institutions, les partenaires et les usagers.

Cette dynamique se traduit par une présence effective dans 133 communes d'Île-de-France, dont 63 dans le Val-d'Oise, 58 en Seine-Saint-Denis et 12 réparties dans les autres départements de la région. Ce maillage territorial témoigne de la capacité de l'association à développer une offre d'accompagnement de proximité et à intervenir au plus près des besoins des populations.

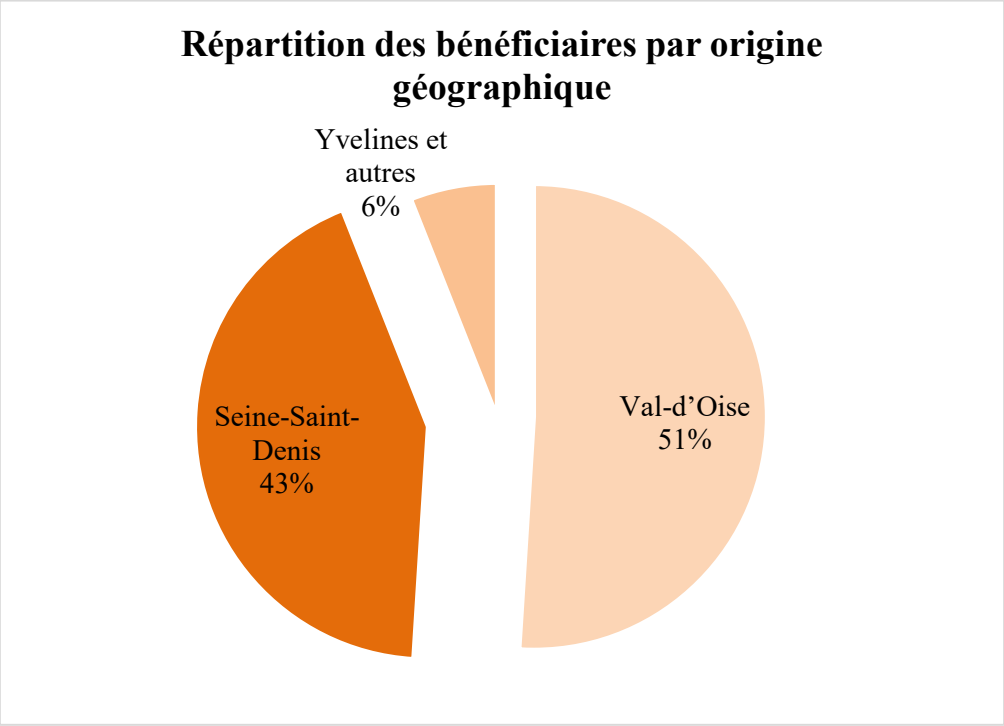

Par ailleurs, 74 % des bénéficiaires résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Cette donnée confirme que l'ACI intervient majoritairement auprès de publics confrontés à des fragilités sociales importantes : chômage, faibles ressources, difficultés d'accès au logement, ruptures de parcours, discriminations et complexité des démarches administratives. L'association contribue ainsi à réduire les inégalités territoriales en facilitant l'accès aux droits et aux dispositifs de droit commun.

Les publics accompagnés reflètent également la diversité démographique des territoires d'intervention. Les nationalités représentées témoignent de la vocation inclusive de l'ACI et de son expertise reconnue dans l'accompagnement des personnes étrangères, des primo-arrivants

et des personnes confrontées à des problématiques de séjour, d'intégration ou d'accès aux droits.

La répartition des bénéficiaires est la suivante :

- **34 % sont de nationalité française,**
- **10 % sont ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne,** principalement du Portugal, de l'Italie, de l'Espagne, de la Roumanie et de la Bulgarie ;
- **56 % sont originaires de pays situés hors de l'Union européenne**. Ce public, particulièrement diversifié, est issu de plus de quatre-vingts pays, principalement du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, d'Asie et des Amériques.

Cette diversité culturelle constitue un véritable atout pour les territoires, tout en impliquant des besoins spécifiques en matière d'accès aux droits, d'apprentissage du français, d'intégration, de reconnaissance des qualifications et d'insertion sociale et professionnelle. Elle conforte le positionnement de l'ACI comme un acteur de référence de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics aux parcours migratoires et administratifs complexes.

C. Domaines d'intervention

En 2025, l'ACI a accompagné 3 398 personnes au total et réalisé 8 998 accompagnements, soit une moyenne de 2,65 interventions par personne accompagnée. Cette activité soutenue témoigne de la confiance accordée à l'association par les habitants et les partenaires, ainsi que de la nécessité de proposer un accompagnement de proximité face à la complexification des situations rencontrées.

Tout au long de l'année, l'ACI a poursuivi le développement de ses actions visant à renforcer l'autonomie des publics, favoriser l'accès aux droits, prévenir les situations de précarité et soutenir l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées.

Domaine d'intervention	**Nombre de dossiers sociaux**	**Nombre d'accompagnements**
Accompagnement juridique pour l'accès au droit	1 606	4 290
Point Conseil Budget « PCB » : Education budgétaire et surendettement	839	2 439
Accès et maintien dans le logement	90	195
Insertion socio-professionnelle	276	573
Santé, prévention des addictions et lutte contre la délinquance (Axe transversal)	587	1 501
TOTAL	**3 398**	**8 998**
ACI - Données Activités 2025		

Le modèle d'intervention de l'association repose sur une approche globale et pluridisciplinaire permettant d'appréhender l'ensemble des difficultés rencontrées par les usagers. Les équipes assurent ainsi des missions d'accueil, d'information, d'évaluation des besoins, d'accompagnement individuel, de médiation, d'expertise juridique et sociale, ainsi que l'animation d'ateliers collectifs et de temps de concertation avec les partenaires.

L'association affiche un bilan d'activité particulièrement soutenu, marqué par une forte mobilisation de ses équipes, le développement de nouvelles actions et le renforcement de ses partenariats institutionnels et associatifs. Son approche globale, individualisée et concertée se traduit par un volume important d'interventions permettant d'apporter des réponses adaptées à des situations souvent complexes.

Sur les 8 998 accompagnements réalisés au cours de l'année, près de la moitié (48%) ont concerné l'accès aux droits et l'accompagnement juridique, couvrant notamment le droit de la famille, les droits sociaux des étrangers, le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. Ces thématiques demeurent au cœur des besoins exprimés par les publics accompagnés, confrontés à des difficultés administratives croissantes, à des ruptures de droits, à des problématiques de séjour ou encore à des situations de fragilité professionnelle et familiale.

Les actions menées dans le cadre du Point conseil budget (PCB) représentent 27% de l'ensemble des accompagnements. Elles traduisent la persistance des difficultés économiques rencontrées par de nombreux ménages, notamment en matière de gestion budgétaire, d'endettement, de surendettement et d'accès aux dispositifs d'aide financière. Cette activité confirme la place essentielle de la structure dans la prévention des situations de précarité financière.

Les interventions relevant de la santé, de la prévention des addictions et de la lutte contre la délinquance représentent 17% des accompagnements. Elles témoignent de la nécessité d'une prise en charge transversale des difficultés rencontrées par les publics, souvent confrontés à l'imbrication de problématiques sociales, sanitaires et comportementales.

L'insertion socio-professionnelle a mobilisé 6% des accompagnements réalisés. Les actions conduites dans ce domaine ont permis de soutenir les bénéficiaires dans leurs démarches d'accès à l'emploi, à la formation, à la qualification et à la levée des freins périphériques à l'insertion.

Enfin, l'accès et le maintien dans le logement représentent 2% des accompagnements. Bien que quantitativement moins nombreux, ces accompagnements concernent des situations particulièrement complexes nécessitant souvent une intervention renforcée auprès des bailleurs, des services sociaux et des dispositifs d'hébergement.

Une part significative des accompagnements a été réalisée dans le cadre d'entretiens individuels au sein des antennes de l'ACI implantées dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis. Ces temps d'accueil et de suivi constituent un levier essentiel pour établir une relation de confiance avec les personnes accompagnées, analyser avec précision leurs besoins et construire des réponses adaptées à la diversité des problématiques rencontrées.

En complément de l'accueil assuré au sein de ses antennes, l'association a consolidé sa présence de proximité en réalisant 524 permanences au sein de structures partenaires réparties sur l'ensemble de ses territoires d'intervention. Ce maillage territorial permet d'aller au plus près des habitants, de faciliter l'identification des situations de vulnérabilité et de garantir un accès effectif aux droits pour les publics les plus éloignés des services de droit commun, tout en renforçant la coopération avec les acteurs locaux.

L'ACI a également développé de nombreuses actions collectives sous la forme d'ateliers, de séances d'information des publics ou de formation des acteurs portant sur différents domaines. Ces initiatives, construites en étroite collaboration avec les partenaires contribuent à renforcer les connaissances et les compétences tout en favorisant la création de dynamiques collectives sur les territoires.

Le développement constant des partenariats et l'inscription durable des actions de l'ACI dans les politiques publiques locales témoignent de la reconnaissance de son expertise et de sa capacité à répondre aux besoins émergents des populations. Cette dynamique partenariale constitue un facteur déterminant pour la mise en œuvre de réponses coordonnées, la mutualisation des compétences et la construction de projets adaptés aux réalités territoriales.

Au-delà des résultats quantitatifs, l'impact de l'action de l'association se mesure à travers les évolutions concrètes observées dans les parcours des personnes accompagnées. Par son intervention quotidienne au plus près des habitants, l'ACI contribue activement à la réduction des inégalités, au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion de l'égalité d'accès aux droits.

1. Accès aux droits et accompagnements juridiques

L'année 2025 confirme la place essentielle de l'ACI comme acteur de référence de l'accès au droit sur ses territoires d'intervention. Face à une réglementation toujours plus complexe, à la généralisation des démarches numériques et à l'évolution constante du droit des étrangers, du droit du travail et de la protection sociale, l'association poursuit sa mission en permettant aux personnes les plus vulnérables de comprendre leurs droits, de sécuriser leurs démarches et d'accéder effectivement aux dispositifs de droit commun.

L'activité juridique ne consiste plus uniquement à délivrer une information. Elle repose sur une logique d'accompagnement global où chaque situation est analysée dans toutes ses dimensions. Les difficultés rencontrées par les personnes relèvent rarement d'un seul domaine juridique. Elles s'inscrivent le plus souvent dans un enchaînement de problématiques administratives, professionnelles et familiales qui nécessitent une réponse coordonnée. Les juristes de l'ACI construisent ainsi, avec chaque bénéficiaire, une stratégie d'accompagnement progressive associant, lorsque cela est nécessaire, les autres pôles d'intervention de l'association ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

Activités d'accompagnement juridique	**Nombre de situations traitées**	**Nombre d'accompagnements réalisés**
Droits sociaux et administratifs	982	2751
Travail et protection sociale	341	942
Vie familiale et accès à la justice	283	597
TOTAL	**1 606**	**4 290**
ACI - Données Activités 2025		

L'analyse de l'activité réalisée en 2025 met en évidence la prédominance des problématiques relatives aux droits sociaux et administratifs, qui représentent 982 accompagnements et 2 751 interventions, soit près de 64% des interventions réalisées par le service juridique. Ces accompagnements concernent principalement l'accès aux droits sociaux, les démarches administratives, les questions relatives au séjour et aux droits des personnes étrangères, ainsi que les relations avec les administrations et les organismes publics. Cette forte sollicitation témoigne de la complexité croissante des dispositifs administratifs et sociaux, ainsi que des difficultés rencontrées par les publics dans l'exercice de leurs droits. Elle confirme également l'expertise développée par l'ACI pour sécuriser les parcours administratifs, favoriser le recours aux droits et accompagner durablement les personnes dans leurs démarches.

Les questions relatives au travail et à la protection sociale constituent le deuxième domaine d'intervention de l'association avec 341 accompagnements ayant donné lieu à 942 interventions. Les demandes portent notamment sur les contrats de travail, les licenciements, les conditions d'emploi, les rémunérations, les ruptures conventionnelles, les accidents du travail, les droits liés à la sécurité sociale et aux prestations sociales. Au-delà du traitement des litiges, les juristes interviennent en prévention afin d'informer les salariés, de sécuriser leurs droits sociaux et de favoriser le maintien ou le retour dans l'emploi.

Les problématiques liées à la vie familiale et à l'accès à la justice représentent 283 accompagnements et 597 interventions. Elles concernent principalement les séparations, l'autorité parentale, les pensions alimentaires, les procédures devant le juge aux affaires familiales, les questions d'état civil ainsi que les demandes d'aide juridictionnelle. Ces situations nécessitent fréquemment un accompagnement dans la durée et une coordination étroite avec les travailleurs sociaux, les avocats, les juridictions et les partenaires institutionnels.

Le profil des personnes accompagnées témoigne de la précarité des publics accueillis. Les femmes représentent une majorité des bénéficiaires (63%) et la plupart des personnes accompagnées sont en âge d'activité entre 26 et 60 ans (79%), période où se concentrent les enjeux d'insertion professionnelle, de stabilité familiale et d'accès aux droits. Une part importante des usagers dispose de ressources modestes (56%), perçoit des minima sociaux ou connaît une situation professionnelle instable. Les difficultés de logement et les parcours administratifs complexes viennent souvent renforcer ces situations de vulnérabilité. Ces éléments confirment que les problématiques juridiques sont étroitement liées aux difficultés sociales et économiques, justifiant une approche globale de l'accompagnement.

L'ACI s'appuie sur un réseau partenarial solide et diversifié réunissant notamment les Services sociaux départementaux, les Maisons de justice et du droit, les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les assistants de service social de l'Éducation nationale, Dispositif AGIR95/78, les structures d'hébergement, France Travail, les Missions locales, les bailleurs sociaux, les juridictions, ainsi que les services des étrangers des préfectures. Cette coopération étroite favorise le repérage précoce des situations complexes, renforce la coordination des interventions et garantit un accompagnement global, cohérent et continu des personnes tout au long de leur parcours d'accès aux droits.

Afin d'assurer un accès au droit au plus près des territoires, les juristes de l'association ont assuré 354 permanences juridiques au cours de l'année dans de nombreux lieux d'accueil de proximité répartis sur l'ensemble des territoires d'intervention de l'ACI (95,93 et 78). Cette présence territoriale constitue un levier essentiel de lutte contre le non-recours aux droits et permet d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés des institutions.

Au-delà des résultats quantitatifs, l'activité juridique de l'ACI contribue à sécuriser les parcours de vie, à prévenir les ruptures de droits et à renforcer l'autonomie des personnes accompagnées. Chaque situation régularisée, chaque droit reconnu et chaque démarche aboutie participe à restaurer la confiance des bénéficiaires envers les institutions et à favoriser leur insertion sociale et professionnelle durable.

En mobilisant le droit comme un véritable outil d'accompagnement et d'émancipation, l'ACI confirme son rôle d'acteur majeur de l'accès aux droits et de la cohésion sociale sur le territoire francilien.

a) Une démarche innovante au service de l'intégration et de l'accès aux droits des primo-arrivants dans les Yvelines

Forte de son expertise reconnue, l'ACI a été sollicitée en 2023 par le Conseil départemental de l'accès au droit des Yvelines (CDAD 78) pour renforcer l'offre d'accès au droit sur le territoire. Les résultats obtenus ont conduit à la consolidation de ce partenariat. Depuis 2025, l'association intervient également dans le cadre du dispositif AGIR 78, afin d'accompagner les bénéficiaires de la protection internationale vers une intégration durable, en sécurisant leur accès aux droits et leur parcours d'autonomie.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'un contexte marqué par la mise en œuvre effective des évolutions introduites par la loi du 26 janvier 2024 « Contrôler l'immigration et améliorer l'intégration ». Plusieurs circulaires sont venues préciser les priorités de l'action publique en matière d'intégration et d'accès aux droits. Ces évolutions ont entraîné un durcissement des conditions d'accès au séjour et à la nationalité par un renforcement des exigences linguistiques et d'insertion professionnelle ainsi qu'à la complexification accrue des démarches administratives.

Sur le territoire des Yvelines, cela se traduit concrètement par :

- Une augmentation des délais de traitement,
- Le blocage administratif de certaines situations,
- Des ruptures de droits plus fréquentes et une insuffisance de recours aux dispositifs existants.

Dans ce contexte, l'ACI a mis en œuvre en 2025 une action structurée visant à sécuriser les parcours des publics primo-arrivants et à garantir un accès effectif aux droits. L'organisation de l'action repose sur une présence territoriale renforcée avec la combinaison des permanences juridiques et socio-administratives déployées sur plusieurs sites (Points d'accès aux droits, AGIR78, structures partenaires…), des accueils au sein des locaux de l'association ainsi que des modalités d'accompagnement à distance (téléphone, échanges dématérialisés). Cette organisation permet d'assurer une accessibilité large des publics, y compris les plus éloignés des institutions, et de répondre rapidement aux situations urgentes.

La mise en œuvre de l'action s'appuie sur un parcours de prise en charge structuré. Chaque bénéficiaire est accueilli de manière inconditionnelle et bénéficie d'un premier niveau d'information permettant d'identifier les problématiques principales, notamment en cas de rupture de droits ou de situation administrative critique. Cet accueil est suivi d'un diagnostic approfondi visant à analyser la situation administrative, sociale et professionnelle de la personne pour identifier les freins à l'accès aux droits et à évaluer les risques de rupture de parcours. De ce fait, un plan d'accompagnement personnalisé est élaboré pour définir les démarches à engager, dégager les priorités d'intervention et les modalités de suivi.

L’accompagnement proposé est global et individualisé. Il comprend :

- Information sur les droits et les procédures,
- Aide à la constitution et au suivi des dossiers administratifs (titre de séjour, travail, prestations sociales…),
- Rédaction de courriers et de recours ainsi que l’appui dans les démarches dématérialisées.

Une attention particulière est portée aux évolutions réglementaires intervenues en 2025, notamment en matière d’exigences linguistiques, d’insertion professionnelle et de conditions d’accès aux droits. L’accompagnement intègre ainsi une dimension d’anticipation, permettant aux bénéficiaires de mieux comprendre les attentes institutionnelles et de sécuriser leurs démarches.

L’action repose également sur un accompagnement dans la durée. Les bénéficiaires font l’objet d’un suivi régulier, avec des rendez-vous programmés permettant d’actualiser leur situation, d’ajuster le plan d’accompagnement et de prévenir les ruptures de droits. Une attention particulière est accordée aux situations complexes, caractérisées par un cumul de difficultés administratives, sociales et professionnelles, nécessitant une mobilisation renforcée et coordonnée des acteurs.

Par ailleurs, l’ACI intègre systématiquement une approche pédagogique dans ses interventions. Les entretiens ne se limitent pas à un traitement administratif des situations, mais ils constituent de véritables temps d’explication, de reformulation et de sensibilisation aux droits et obligations. L’objectif est de renforcer la compréhension des dispositifs, de favoriser l’appropriation des démarches et de développer l’autonomie des bénéficiaires, notamment face à la dématérialisation croissante des procédures.

Ainsi, en 2025, la mise en œuvre de l’action par l’ACI repose sur une approche globale et structurée, articulant proximité, expertise juridique, accompagnement individualisé et coordination partenariale. Dans un contexte de durcissement des politiques migratoires et de complexification des parcours administratifs, cette action constitue un levier essentiel pour garantir un accès effectif aux droits, sécuriser les trajectoires d’intégration et prévenir les situations d’exclusion.

Profils des primo-arrivants accompagnés :

En 2025, l’action a permis d’accompagner un volume nettement renforcé de publics, avec 87 primo-arrivants bénéficiaires.

Par ailleurs, en complément de ces suivis individualisés, 9 ateliers « Droits et obligations » ont été organisés à destination des jeunes primo-arrivants accompagnés par la Mission locale de Sartrouville, réunissant en moyenne une douzaine de participants par session.

Ces ateliers ont permis de sensibiliser environ 108 jeunes supplémentaires aux questions d’accès aux droits, de démarches administratives, d’intégration et de citoyenneté au cours de l’année 2025.

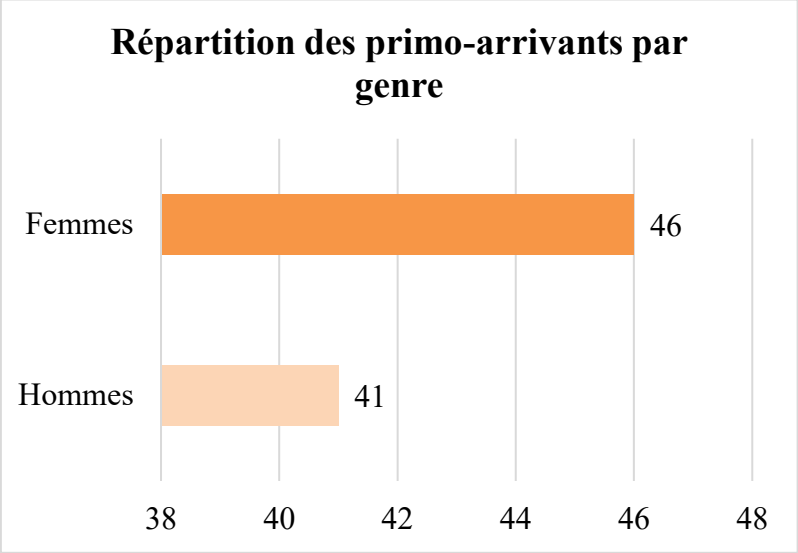

Le public accompagné reste majoritairement féminin, avec 46 femmes (soit environ 53%), confirmant une tendance structurelle observée les années précédentes. Cette tendance est notamment liée à une surreprésentation des femmes dans les démarches familiales, sociales et à la stabilité du séjour.

Une part importante de ces femmes est en situation de vulnérabilité, notamment en lien avec la monoparentalité, qui concerne près de 21% des bénéficiaires.

Du point de vue de la structure par âge, les publics accompagnés sont majoritairement en âge actif, avec 40% des bénéficiaires âgés de 26 à 39 ans et 33% âgés de 40 à 59 ans. Ce qui confirme une forte concentration sur les tranches d'âge concernées par les enjeux d'insertion professionnelle et de stabilisation administrative.

Les jeunes de moins de 25 ans restent minoritaires (13%), tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 14%.

Les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires confirment un niveau de précarité élevé.

Une part significative des personnes accompagnées se trouve en situation de grande précarité financière. Ainsi, 28% des bénéficiaires ne disposent d'aucun revenu, tandis que 17% perçoivent des minima sociaux et 5% des indemnités chômage. À l'inverse, 51% disposent de revenus d'activité très modestes, ce qui traduit une forte dépendance aux dispositifs d'accompagnement et des difficultés persistantes d'accès à une autonomie financière durable.

Sur le plan de l'emploi, la situation demeure particulièrement fragile. Ainsi, 36% des bénéficiaires sont inactifs et 17% sont demandeurs d'emploi, soit plus de la moitié des publics éloignés du marché du travail.

Le faible niveau de qualification constitue également un frein majeur à l'insertion et à l'autonomie dans les démarches administratives. Plus de la moitié des bénéficiaires accompagnés présentent un faible niveau de formation, 16 % sont sans diplôme et 30 % disposent d'un niveau d'études primaire ou secondaire inférieur.

La situation résidentielle reflète également des fragilités importantes, 47% des personnes sont locataires, mais 53% sont hébergées ou sans domicile stable. Cette instabilité a un impact direct sur l'accès aux droits et sur la continuité des démarches administratives.

Résultats obtenus :

L'ACI a déployé 37 permanences et actions collectives au sein de structures de proximité :

- 22 permanences au sein du PAD de Sartrouville,
- 6 permanences au sein du dispositif AGIR78 porté par COALIA78,
- 9 ateliers « Droits et obligations » à destination des jeunes primo-arrivants accompagnés par la Mission locale de Sartrouville.

En 2025, l'ACI a changé d'échelle et consolidé une approche d'intervention résolument proactive pour garantir aux primo-arrivants un accès réel et effectif à leurs droits fondamentaux, levier central d'une intégration durable.

Dans un environnement marqué par une forte pression sur les dispositifs et une complexification accrue des démarches, l'association a renforcé son rôle d'interface entre les publics et les institutions.

Cette dynamique s'est traduite par un déploiement territorial renforcé, au plus près des publics avec 28 permanences et 9 ateliers organisés. Ce qui permet d'aller vers les personnes les plus éloignées des droits, de fluidifier les parcours et de réduire les inégalités d'accès à l'information et à l'accompagnement. L'ACI s'inscrit ainsi dans une logique d'accessibilité réelle, en adaptant ses modalités d'intervention aux contraintes des publics.

Dès le premier contact, l'intervention repose sur un diagnostic global et multidimensionnel, intégrant les dimensions administrative, sociale, économique, familiale et sanitaire. Ce diagnostic constitue le socle d'un parcours d'accompagnement individualisé, construit sur mesure et porté par une équipe pluridisciplinaire associant expertise juridique et accompagnement social. Cette approche permet d'articuler traitement des urgences et sécurisation durable des situations.

87 bénéficiaires ont été accompagnés en 2025, illustrant la montée en charge du dispositif et sa capacité d'adaptation à des besoins croissants.

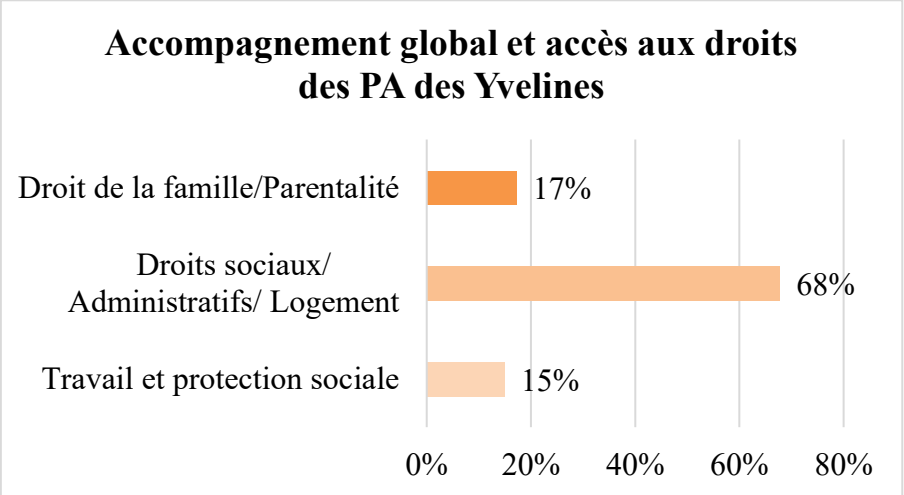

La très forte prédominance des problématiques liées aux droits sociaux et administratifs confirme que l'accès aux droits constitue le premier facteur de fragilité. Les publics rencontrent des difficultés persistantes dans l'ouverture, la compréhension et le maintien de leurs droits, dans un environnement administratif de plus en plus exigeant. Ces situations génèrent des blocages durables, nécessitant un accompagnement approfondi, souvent sur plusieurs mois.

Dans ce contexte, l'absence ou la rupture de droits produit des effets immédiats sur les conditions de vie, poussant les bénéficiaires vers des stratégies de survie, notamment l'accès rapide à l'emploi, sans une sécurisation préalable de leur situation. L'intervention de l'ACI vise précisément à inverser cette logique en replaçant la sécurisation des droits comme préalable à toute insertion.

Les enjeux liés à la famille et à la parentalité représentant 17% des accompagnements, révèlent une forte implication des femmes dans les démarches administratives et éducatives. L'accompagnement proposé dépasse le cadre juridique pour intégrer des dimensions sociales, éducatives et culturelles, favorisant l'adaptation des familles et la prévention des situations d'isolement.

Les problématiques liées au travail et à la protection sociale (15%) illustrent quant à elles les tensions entre précarité administrative et accès/maintien dans l'emploi. L'accompagnement permet de sécuriser les parcours professionnels en travaillant à la fois sur les droits des salariés, les conditions d'emploi et l'accès à une protection sociale adaptée.

Face à des parcours souvent marqués par le cumul de vulnérabilités, l'ACI déploie un accompagnement dans la durée (8 mois en moyenne), structuré autour d'un référent unique. Ce modèle garantit la continuité des interventions, renforce la relation de confiance et permet un ajustement fin des réponses.

Les résultats obtenus confirment l'efficacité du dispositif :

- 82% des bénéficiaires ont obtenu une réponse concrète à leur problématique juridique ou un déblocage de leur situation, traduisant une forte capacité de résolution,
- 41% ont accédé à un emploi ou à une formation, témoignant d'une dynamique d'insertion réelle,
- 29% ont vu leur situation administrative, juridique ou professionnelle régularisée, constituant un levier déterminant de stabilisation.

Au-delà de ces résultats, l'action agit directement sur les conditions de vie des publics. 12 ménages ont accédé à une stabilisation de leur situation de logement, étape clé pour toute trajectoire d'insertion. En parallèle, 24 situations ont permis l'ouverture de droits en matière de santé ou l'accès à une protection sociale, contribuant à réduire les inégalités d'accès aux soins et à lever des freins majeurs (barrière linguistique, méconnaissance des dispositifs, isolement).

Enfin, 16 orientations vers les dispositifs de droit commun ont été réalisées, traduisant une montée en autonomie des bénéficiaires et une meilleure inscription dans les parcours institutionnels. Cette dynamique s'appuie sur une coordination étroite avec les partenaires du territoire, garantissant une prise en charge globale, cohérente et durable.

Dans l'ensemble, l'action menée en 2025 témoigne d'une atteinte significative des objectifs fixés, tant en termes de volume d'accompagnements réalisés que d'impact sur les parcours des publics suivis. Les résultats obtenus confirment le rôle structurant de l'ACI dans la sécurisation des parcours, l'accès effectif aux droits et l'intégration des publics primo-arrivants et vulnérables.

Toutefois, la persistance de situations de grande précarité, notamment pour les personnes les plus éloignées des dispositifs de droit commun, confrontées à des difficultés administratives complexes ou à une instabilité résidentielle durable, souligne la nécessité de poursuivre et de renforcer cette dynamique d'intervention. Dans ce contexte, l'ACI demeure pleinement mobilisée afin d'adapter ses réponses, d'innover dans ses modalités d'accompagnement et de consolider les coopérations partenariales, dans l'objectif de garantir un accès effectif aux droits et de soutenir durablement les parcours d'intégration.

b) Permanences juridiques intégrées aux CSS : Un dispositif de proximité qui change d'échelle en Seine-Saint-Denis

L'année 2025 constitue une étape majeure dans le développement de l'action menée par l'ACI en Seine-Saint-Denis. Face à l'augmentation des besoins en matière d'accès aux droits et à la complexification des situations rencontrées par les services sociaux, le partenariat engagé avec le Département s'est considérablement renforcé.

Cette confiance renouvelée s'est traduite par une extension significative du dispositif. Alors que l'ACI assurait des permanences dans quatre sites en 2024, elle intervient désormais au sein de **sept Circonscriptions de Service Social (CSS)** : **Saint-Ouen / Île-Saint-Denis, CSSAPE Bobigny, Neuilly-sur-Marne / Neuilly-Plaisance / Gagny, Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Sevran**. Ce développement permet d'offrir une réponse de proximité à un plus grand nombre de publics tout en renforçant l'appui apporté aux professionnels de l'action sociale.

Plus qu'un simple service d'information et d'accompagnement juridique, l'ACI s'inscrit désormais comme un véritable partenaire opérationnel des équipes sociales. Son intervention facilite le traitement des situations complexes, sécurise les parcours administratifs et contribue à réduire les délais d'accès aux droits grâce à une expertise juridique immédiatement mobilisable.

Cette complémentarité favorise une prise en charge globale des personnes accompagnées. En associant expertise juridique, accompagnement social et coordination avec les institutions compétentes, l'association et les services sociaux agissent simultanément sur les différents facteurs de vulnérabilité susceptibles de freiner les parcours d'insertion.

L'année 2025 met également en évidence une évolution des besoins. La généralisation des démarches dématérialisées, les évolutions législatives, la multiplication des procédures administratives et la diversité des situations individuelles rendent l'accès aux droits toujours plus complexe pour les publics les plus fragiles. Dans ce contexte, l'intervention de l'ACI dépasse largement le cadre de l'information juridique, elle vise à sécuriser les parcours, prévenir les ruptures de droits et permettre aux personnes de retrouver une véritable capacité d'agir.

Cette approche repose sur un principe simple, chaque accompagnement doit produire une solution immédiate, mais également transmettre les connaissances et les outils permettant aux personnes d'exercer durablement leurs droits en autonomie. L'accompagnement devient ainsi

un véritable levier d'émancipation, fondé sur la compréhension des démarches, l'appropriation des règles administratives et le renforcement du pouvoir d'agir des bénéficiaires.

L'action menée participe également au renforcement des politiques publiques départementales en favorisant un accès plus rapide aux dispositifs de droit commun, en fluidifiant les relations entre les usagers et les administrations et en soutenant le travail des professionnels confrontés à des problématiques juridiques de plus en plus spécialisées.

Enfin, l'ensemble des interventions est conduit dans le respect des principes d'égalité et de neutralité. Une attention particulière est portée aux situations de vulnérabilité, notamment celles rencontrées par les femmes, les bénéficiaires du RSA, les personnes étrangères, les personnes en situation de handicap ou confrontées à des discriminations. Cette vigilance permanente garantit un accompagnement individualisé, respectueux des droits fondamentaux et adapté aux réalités de chaque parcours.

Par son développement territorial, son expertise reconnue et son approche intégrée de l'accompagnement, l'ACI confirme son rôle d'acteur structurant de l'accès aux droits en Seine-Saint-Denis. La montée en puissance du dispositif illustre la confiance accordée par le Département et démontre la capacité de l'ACI à répondre aux enjeux croissants de cohésion sociale, d'insertion et de prévention des ruptures de parcours.

Synthèse de l'activité 2025 :

		2025
Public	Nombre de personne accompagnées dans l'année	671
	Dont allocataires du RSA	432
	Dont orienté par le Service Social Départemental	671
	Dont orienté par les PIE	16
Activité 2025	Nombre d'entretien Individuel (exemple : une personne vue 10 = 10 entretiens)	1741
	Dont Nombre d'entretien individuel dans les locaux des circonscriptions	976
	Nombre de personne en moyenne par permanence	8
	Dont Nombre de permanence dans les locaux des circonscriptions	122

Activités réalisées :

Nombre d'usagers accompagnés	Sur l'année 2025, le dispositif a permis d'accompagner 671 personnes confrontées à des situations de vulnérabilité sociale et administrative. Le public accompagné est majoritairement féminin à 69%, parmi lesquelles près d'une sur trois (31%) assume seule la charge de ses enfants, illustrant la forte exposition des familles monoparentales aux difficultés d'accès aux droits.

	Les bénéficiaires relèvent principalement de la population active, 82% étant âgés de 26 à 59 ans, ce qui souligne l'importance des enjeux d'insertion, d'accès à l'emploi et de stabilité administrative. La précarité économique constitue une caractéristique majeure du public accueilli. Près des deux tiers (64%) ne disposent d'aucun revenu ou vivent exclusivement des minima sociaux. Seules 33% des personnes bénéficient d'un salaire, d'une retraite, d'indemnités ou d'allocations chômage. Le niveau de qualification demeure également un frein important à l'autonomie, 58% des bénéficiaires possèdent au plus un niveau d'études secondaire inférieur (Sans diplôme ou de niveau primaire). Enfin, les difficultés d'accès à l'emploi sont particulièrement prégnantes : 62% des personnes accompagnées sont inactives et 27% sont demandeuses d'emploi. À peine 8% occupent un emploi durable, confirmant la forte fragilité socio-économique des publics suivis. Ces données confirment que le dispositif intervient auprès d'un public cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité, nécessitant un accompagnement juridique renforcé, global et de proximité afin de sécuriser durablement les parcours d'accès aux droits et d'intégration.
Communes d'intervention et répartition de l'activité	Afin de garantir un accès au droit au plus près des publics, l'ACI a assuré 122 permanences juridiques au sein des Circonscriptions de service social (CSS) de la Seine-Saint-Denis, en réponse aux besoins identifiés par les services sociaux départementaux et à une demande particulièrement soutenue des habitants. Ces permanences sont réparties comme suit : - **CSS de Neuilly-sur-Marne / Neuilly-Plaisance / Gagny : 30 permanences,** - **CSS de Saint-Ouen / L'Île-Saint-Denis : 24 permanences,** - **CSSAPE de Bobigny : 20 permanences,** - **CSS de Clichy-sous-Bois : 16 permanences,** - **CSS de Montfermeil : 16 permanences,** - **CSS de Sevran : 16 permanences.** Ce maillage territorial permet d'apporter une réponse juridique de proximité aux personnes les plus vulnérables, de renforcer la complémentarité entre accompagnement social et accompagnement juridique, et de favoriser un traitement précoce des situations complexes afin de sécuriser durablement les parcours d'accès aux droits. Les actions déployées par l'ACI bénéficient aux habitants de l'ensemble

	du territoire Séquano-Dionysien. En 2025, des personnes résidant dans 38 communes de la Seine-Saint-Denis ont été accompagnées par l'association, témoignant de son fort ancrage territorial et de son rayonnement départemental. Il s'agit des communes d'Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Épinay-sur-Seine, Gagny, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemomble, Villepinte et Villetaneuse. Cette couverture territoriale illustre la capacité de l'association à intervenir au plus près des besoins des habitants, en complémentarité avec les acteurs locaux de l'accès aux droits et de l'action sociale.
Nombre d'intervention et thématiques	L'analyse des accompagnements réalisés en 2025 met en évidence une très forte prédominance des problématiques liées aux droits sociaux des étrangers. **1) Droits sociaux et droit des étrangers (82 % des accompagnements)** Les accompagnements réalisés par l'ACI portent principalement sur les problématiques d'accès aux droits sociaux et de droit des étrangers. Les juristes interviennent pour l'ouverture et le maintien des droits sociaux, tout en accompagnant les personnes dans leurs relations avec les administrations et leurs recours en cas de refus ou d'interruption de droits. En parallèle, ils assurent un accompagnement complet en droit des étrangers : Premières demandes et renouvellements de titres de séjour, changements de statut, regroupement familial, protection des mineurs étrangers, ainsi que les démarches relatives aux documents d'identité et à l'état civil. L'ACI intervient également auprès des personnes confrontées à des ruptures de droits liées aux délais d'instruction des préfectures, à l'absence de récépissés ou pour l'obtention des rendez-vous, afin de sécuriser les parcours administratifs et de garantir un accès effectif aux droits. **2) Droit de la famille et accès à la justice (10% des accompagnements)** L'ACI accompagne également les personnes dans leurs démarches relevant du droit de la famille et de l'accès à la justice : Procédures de

	divorce et de séparation, mariage, pension alimentaire, exercice de l'autorité parentale, saisine du juge aux affaires familiales, ainsi que constitution de dossiers d'aide juridictionnelle. Ces interventions permettent de sécuriser les situations familiales, de préserver les droits des enfants et de faciliter l'accès à une justice effective pour des publics souvent confrontés à des difficultés économiques ou administratives. **3) Droit du travail et protection sociale (8% des accompagnements)** Les juristes interviennent enfin dans les litiges relatifs au contrat de travail, aux licenciements, aux sanctions disciplinaires, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Ces accompagnements visent à garantir le respect des droits des salariés, à prévenir les ruptures de parcours professionnels et à sécuriser l'accès aux dispositifs de protection sociale, notamment lorsque la situation administrative ou personnelle constitue un facteur supplémentaire de vulnérabilité.
Impact des actions sur le public	En 2025, les actions menées par l'ACI ont permis d'accompagner 671 personnes confrontées à des difficultés juridiques, administratives et sociales. Grâce à un accompagnement individualisé, les bénéficiaires ont pu sécuriser leurs parcours, accéder ou rétablir leurs droits et bénéficier de solutions adaptées à leur situation. L'intervention des juristes a contribué à prévenir de nombreuses ruptures de droits, notamment en matière de séjour, de protection sociale, d'emploi, de logement et de vie familiale. En facilitant les démarches auprès des administrations et en accompagnant les recours lorsque cela était nécessaire, l'ACI a permis de limiter les situations de précarisation et de garantir un accès effectif aux dispositifs de droit commun. Au-delà de la résolution des difficultés juridiques, les actions conduites ont renforcé l'autonomie des personnes accompagnées en leur permettant de mieux comprendre leurs droits, leurs obligations et les démarches à entreprendre. Cette approche favorise une autonomie durable et contribue à prévenir les situations de non-recours aux droits. Les accompagnements réalisés ont également permis de consolider les parcours d'intégration de nombreux bénéficiaires grâce à la régularisation de situations administratives, au maintien ou à l'ouverture de droits sociaux, à la sécurisation de parcours professionnels et familiaux, ainsi qu'au renforcement des liens avec les institutions. Ces résultats illustrent

	la plus-value de l'ACI dans la lutte contre les inégalités d'accès aux droits et dans la promotion de l'inclusion sociale.
Impact sur l'insertion sociale, socioprofessionnelle et psychosociale	En 2025, l'accompagnement proposé par l'ACI a constitué un levier déterminant pour sécuriser les parcours de vie des personnes accompagnées. En apportant des réponses juridiques rapides et adaptées, l'ACI a permis de prévenir de nombreuses ruptures administratives, sociales et professionnelles susceptibles d'aggraver les situations de précarité. **Une insertion sociale consolidée :** L'accès ou le rétablissement des droits sociaux et administratifs a permis aux bénéficiaires de retrouver une stabilité indispensable à leur intégration. La régularisation de leur situation, l'ouverture de prestations sociales ou encore l'accès aux services publics ont favorisé un meilleur exercice de leurs droits et une participation plus active à la vie sociale. **Une insertion socioprofessionnelle sécurisée :** La résolution des difficultés liées au séjour, à l'autorisation de travail ou aux droits des salariés a permis à de nombreuses personnes de préserver leur emploi, d'accéder à une activité professionnelle ou de poursuivre un parcours de formation. En levant les principaux freins administratifs, l'ACI contribue directement à renforcer l'autonomie financière et la pérennisation des parcours d'insertion. **Un impact psychosocial durable :** La clarification des situations juridiques et la résolution des difficultés administratives réduisent les facteurs d'anxiété et d'isolement auxquels sont confrontés les publics accompagnés. Au-delà de la réponse juridique, l'accompagnement redonne aux personnes la capacité d'agir, renforce leur confiance dans les institutions et favorise une meilleure projection vers l'avenir.
Impact sur l'accès aux droits	L'action de l'ACI a permis de rendre effectif l'accès aux droits des personnes confrontées à des situations administratives, juridiques et sociales complexes. Grâce à un accompagnement individualisé, les bénéficiaires ont pu engager, poursuivre ou finaliser leurs démarches dans des conditions sécurisées, tout en limitant les risques de rupture de droits. L'intervention des juristes a porté principalement sur l'obtention de documents de prolongation de séjour dans l'attente de l'instruction des demandes, le renouvellement ou la délivrance de titres de séjour, l'ouverture et le maintien des droits sociaux, ainsi que le traitement de difficultés relevant du droit du travail et du droit de la famille. Les professionnels accompagnent également les bénéficiaires dans l'exercice des recours administratifs (recours gracieux et hiérarchiques) afin de contester des décisions défavorables ou de débloquer des situations particulièrement complexes. Lorsque le litige nécessite la saisine de la juridiction, l'ACI accompagne systématiquement les personnes dans la constitution d'un dossier de demande d'aide juridictionnelle afin de leur permettre d'être assistées et

	représentées par un avocat. Au-delà du traitement des dossiers, l'accompagnement a permis de prévenir les conséquences liées aux retards de traitement des administrations, notamment la perte d'emploi, la suspension de prestations sociales, les difficultés d'accès au logement, à la formation ou aux soins. Les résultats obtenus confirment l'efficacité de cet accompagnement : 93% des bénéficiaires déclarent avoir obtenu les informations juridiques recherchées ou avoir pu résoudre, totalement ou partiellement, la problématique pour laquelle ils ont sollicité l'association. Ce taux témoigne de la capacité de l'ACI à sécuriser les parcours administratifs, à prévenir les ruptures de droits et à garantir un accès effectif aux droits et à la justice.

Lien avec les Circonscriptions de service social (CSS) et les partenaires de l'insertion :

Capacité à répondre à la demande des CSS et des ALI	En 2025, l'ACI a maintenu une organisation permettant de répondre avec réactivité aux sollicitations des CSS et des ALI. Les orientations transmises par les partenaires sont intégrées sans délai dans notre système de gestion, garantissant une planification rapide des accompagnements et un suivi rigoureux des situations. Les permanences juridiques sont organisées selon un calendrier défini en concertation avec les équipes des CSS, permettant d'assurer une présence régulière des juristes sur l'ensemble des territoires d'intervention. Cette organisation facilite une prise en charge rapide des usagers tout en favorisant une coordination étroite entre les travailleurs sociaux et les professionnels de l'ACI. Lorsque la complexité des situations le nécessite, les personnes orientées bénéficient d'un accompagnement complémentaire dans les locaux de l'association. Cette possibilité de suivi renforcé permet de traiter les dossiers les plus sensibles, d'assurer la continuité de l'accompagnement entre deux permanences et de mobiliser, si nécessaire, les partenaires ou les professionnels compétents. Grâce à cette organisation souple, à la disponibilité de ses équipes et à la qualité de ses partenariats avec les CSS/ALI, l'ACI est en mesure de répondre à l'ensemble des orientations qui lui sont confiées, tout en garantissant un accompagnement individualisé et adapté aux besoins des publics.
Liens au CSS et ALI	Le partenariat entre l'ACI, les CSS/ALI s'est consolidé autour d'un objectif commun : **Garantir une prise en charge coordonnée et un accès effectif aux droits des personnes les plus vulnérables.** Les échanges réguliers entre les juristes de l'ACI et les travailleurs sociaux permettent d'identifier rapidement les situations complexes, de définir des stratégies d'intervention adaptées et d'assurer un suivi partagé des dossiers. Cette complémentarité favorise une prise en charge globale,

	articulant accompagnement social et expertise juridique. Au-delà des permanences, l'ACI participe aux réunions partenariales organisées par les territoires, contribue aux réflexions engagées sur l'évolution des besoins des publics et assure des actions de sensibilisation et de qualification auprès des professionnels sur les évolutions du droit des étrangers, des droits sociaux et des procédures administratives. Cette coopération de proximité constitue aujourd'hui un véritable levier d'efficacité. Elle renforce la fluidité des parcours, améliore la qualité des orientations et permet d'apporter des réponses juridiques rapides aux situations les plus complexes. **Malgré un contexte marqué par une forte sollicitation des services sociaux, la qualité du partenariat est demeurée particulièrement satisfaisante tout au long de l'année, témoignant de la confiance réciproque entre les équipes et de la reconnaissance de l'expertise développée par l'ACI.**
Liens aux autres partenaires de l'insertion (Mission locale, pôle emploi, PIE)	L'ACI s'inscrit dans un réseau partenarial mobilisant l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle afin de proposer un accompagnement global et coordonné aux personnes accompagnées. En lien étroit avec les professionnels des CSS et des ALI, les intervenants de l'ACI mobilisent, lorsque les situations le nécessitent, les partenaires compétents, notamment les Missions locales, France travail, les organismes de formation et les associations spécialisées. Cette coopération permet de lever les freins juridiques, administratifs, sociaux et professionnels qui entravent les parcours d'insertion. Des échanges réguliers avec les partenaires de l'emploi sont organisés afin d'assurer le suivi des situations, de partager les informations utiles et d'identifier les solutions les plus adaptées aux besoins des bénéficiaires. Cette coordination renforce la complémentarité des interventions et garantit une prise en charge cohérente des parcours. En s'appuyant sur ce réseau partenarial, l'ACI contribue à fluidifier les parcours d'insertion, à sécuriser les accompagnements et à favoriser un accès durable aux droits, à la formation, à l'emploi et aux dispositifs de droit commun.

2. Inclusion financière et prévention du surendettement : Point Conseil Budget « PCB »

Labellisée Point Conseil Budget (PCB) par l'État depuis 2019, l'ACI déploie aujourd'hui trois permanences PCB en Île-de-France, implantées dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (Pacte des solidarités), en proposant un accompagnement budgétaire gratuit, confidentiel et personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés financières ou souhaitant prévenir une situation de fragilité.

Face à un contexte marqué par la hausse du coût de la vie, l'augmentation des charges contraintes et la fragilisation économique de nombreux ménages, l'ACI a poursuivi le renforcement de son action en faveur de l'inclusion financière. Les PCB accompagnent les personnes confrontées à des difficultés budgétaires, au risque de surendettement, à des impayés de loyers ou de charges, à des difficultés de remboursement de crédits ou encore à des changements de situation familiale ou professionnelle ayant un impact sur leur équilibre financier.

L'accompagnement repose sur une approche globale, associant diagnostic budgétaire, analyse de la situation sociale, ouverture des droits, négociation avec les créanciers, médiation avec les organismes concernés et, lorsque cela est nécessaire, accompagnement dans la constitution et le suivi d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Chaque intervention vise à rétablir un équilibre budgétaire durable, prévenir l'aggravation des difficultés et renforcer l'autonomie financière des ménages.

Au-delà des accompagnements individuels, l'ACI poursuit son engagement en matière de prévention à travers l'animation d'ateliers collectifs d'éducation budgétaire et financière. Ces actions permettent de développer les compétences budgétaires des participants, de prévenir les situations de surendettement et de promouvoir une gestion responsable des ressources.

Le déploiement des PCB s'appuie sur une coopération étroite avec les services sociaux départementaux, les CCAS, France Travail, la Banque de France, les bailleurs sociaux, les Maisons de justice et du droit, les fournisseurs d'énergie, les structures d'hébergement et l'ensemble des partenaires locaux. Cette dynamique partenariale favorise le repérage précoce des situations de fragilité financière, facilite les orientations et garantit une prise en charge coordonnée des ménages.

Par son expertise reconnue et son approche préventive, l'ACI confirme son rôle d'acteur de référence de l'inclusion financière en Île-de-France, en contribuant durablement à la prévention du surendettement, à l'accès aux droits et à la sécurisation des parcours des personnes accompagnées.

a) Une activité soutenue en faveur de l'éducation budgétaire, de la prévention du surendettement et de l'accès aux droits

En 2025, les Points Conseil Budget de l'ACI ont réalisé 839 accompagnements, témoignant d'une activité soutenue en matière d'inclusion financière, de prévention du surendettement et d'accès aux droits.

L'activité se répartit principalement autour des thématiques suivantes :

- **Surendettement :** 163 accompagnements.
- **Gestion budgétaire :** 88 accompagnements destinés à renforcer les compétences budgétaires des ménages et prévenir les situations de fragilité financière.
- **Dettes :** 335 situations traitées, dont 166 dettes locatives et 169 autres dettes (crédits, énergie, télécommunications, soins, etc.).
- **Litiges bancaires, assurances et consommation :** 37 accompagnements, portant sur les relations avec les établissements bancaires, les compagnies d'assurance et les professionnels de la consommation.
- **Fiscalité et contraventions :** 71 situations, comprenant 46 accompagnements liés aux impôts et 25 relatifs aux contraventions.
- **Accès aux droits sociaux :** 144 démarches, portant notamment sur le RSA, la Prime d'activité, les prestations familiales, les aides au logement, les droits à la retraite, les allocations chômage, l'aide alimentaire ainsi que les demandes d'aide juridictionnelle et les mesures de protection juridique.

Cette répartition met en évidence la diversité des difficultés rencontrées par les ménages accompagnés et confirme le rôle des Points Conseil Budget de l'ACI dans la prévention du surendettement, la sécurisation des parcours budgétaires et le maintien de l'accès aux droits sociaux.

En complément des accompagnements individuels, l'ACI a poursuivi son action de prévention en organisant 16 ateliers d'éducation budgétaire et d'inclusion financière, ayant réuni 201 participants.

(1) Une montée en compétences au service de la qualité de l'accompagnement

Afin de garantir un accompagnement toujours plus qualitatif et adapté aux évolutions de la réglementation, les conseillers des Points Conseil Budget (PCB) ont bénéficié, tout au long de l'année 2025, d'un programme soutenu de 17 sessions de formation spécialisées.

Date	**Thématiques**
13/02/2025	Entreprises en difficultés
06/03/2025	Séparation du couple : Comment déposer le dossier de surendettement
20/03/2025	Surendettement : Détermination de la capacité de remboursement
08/04/2025	Fichiers incident et usurpation d'identité
10/04/2025	Surendettement : Impayés de loyer et procédure d'expulsion
10/04/2025	Assurances, obligations et résiliation

29/04/2025	Banque de France : Recours et contestations
15/05/2025	Gestion du budget : Trucs et Astuces
20/05/2025	Couple et le surendettement dépôt seul ou en couple
27/05/2025	Dettes : Catégories, vérifications de créances et délai de prescription
05/06/2025	Surendettement et impayés de loyers
10/06/2025	Procédure d'expulsion
19/06/2025	Assurances : Démarches en cas de sinistre, étapes d'une réclamation
16/09/2025	Surendettement et professions indépendantes
18/09/2025	Crédit - Microcrédit : Principes généraux
02/10/2025	Gestion financière d'entreprise
09/10/2025	Crédits : immobilier, à la consommation et autres

Cette démarche de formation continue permet aux équipes de l'ACI de maintenir un haut niveau d'expertise technique, d'anticiper les évolutions réglementaires et jurisprudentielles et de proposer aux bénéficiaires un accompagnement fiable, actualisé et sécurisé. Elle contribue également à harmoniser les pratiques professionnelles, à renforcer la qualité des conseils délivrés et à garantir une prise en charge toujours plus efficace des situations budgétaires les plus complexes.

(2) Motifs de recours aux Points Conseil Budget

Les modalités d'orientation vers les Points Conseil Budget mettent en évidence la reconnaissance du dispositif par les partenaires locaux et l'importance des besoins des ménages accompagnés.

Au total, 581 personnes ont été orientées par les partenaires de l'ACI (services sociaux, CCAS, bailleurs sociaux, France Travail, Banque de France, associations, etc.), confirmant le rôle des PCB comme dispositif de référence dans la prévention des difficultés financières et l'accompagnement budgétaire.

Les difficultés liées aux dettes constituent le deuxième motif de recours, avec 434 situations, illustrant l'importance des problématiques d'endettement, d'impayés et de déséquilibre budgétaire rencontrées par les ménages.

Enfin, 78 personnes ont sollicité les PCB dans une démarche préventive afin d'améliorer la gestion de leur budget. Ce chiffre souligne le développement progressif d'une culture de prévention, les bénéficiaires recherchant des conseils personnalisés pour mieux maîtriser leurs dépenses, anticiper les difficultés financières et préserver leur équilibre budgétaire.

(3) Profils socio-économiques du public PCB

En 2025, les trois Points Conseil Budget de l'ACI ont accompagné 839 personnes, confirmant leur rôle de dispositif de proximité au service des ménages confrontés à des difficultés budgétaires et financières. L'analyse des profils met en évidence une forte vulnérabilité économique, mais également la diversité des situations rencontrées.

La répartition entre les femmes (52 %) et les hommes (48%) est globalement équilibrée. Les bénéficiaires sont principalement des personnes en âge d'activité, 70% ayant entre 25 et 60 ans, tandis que 28% sont âgés de plus de 60 ans. Cette part importante de seniors traduit

l'augmentation des difficultés budgétaires rencontrées par les retraités, confrontés à la hausse du coût de la vie, à la baisse du pouvoir d'achat ou à des charges devenues difficiles à assumer.

La situation professionnelle des ménages accompagnés illustre également leur fragilité économique. Si 41% des bénéficiaires exercent une activité salariée, 24% sont demandeurs d'emploi et 35% sont inactifs. Ces données montrent que les difficultés financières ne concernent pas uniquement les personnes privées d'emploi, mais touchent également de nombreux ménages disposant d'une activité professionnelle, dont les revenus demeurent insuffisants pour faire face aux dépenses courantes.

La composition familiale met en évidence une forte représentation des familles avec enfants. Les couples avec enfants représentent 34% des ménages accompagnés, tandis que les familles monoparentales constituent 26% du public. Les personnes seules représentent 24% des bénéficiaires et les couples sans enfant 16%. Ces données confirment que les charges familiales constituent un facteur important de fragilisation budgétaire.

Le niveau de ressources des ménages demeure particulièrement préoccupant. Plus de la moitié des bénéficiaires (51 %) disposent de revenus mensuels inférieurs à 1 500 €.

Revenus mensuels	**Effectif**	**%**
Moins de 1 000 €	241	29%
1 000 € à 1 500 €	189	23%
1 500 € à 2 000 €	158	19%
2 000 € à 3 000 €	156	19%
Plus de 3 000 €	95	11%

Cette répartition confirme que les PCB interviennent principalement auprès de publics confrontés à une précarité financière durable.

La situation financière observée dès le premier entretien révèle une fragilité importante des ménages. 68 % déclarent au moins une dette et 26 % présentent un solde bancaire négatif.

Les principales causes des difficultés financières sont liées :

Principales causes des difficultés financières	**Effectif**
Insuffisance structurelle des ressources	449
Recours au crédit	178
Perte d'emploi	155
Problèmes de santé	69
Décès / séparation	60
Autres causes	56

Ces constats confirment que les difficultés rencontrées par les ménages résultent rarement d'un seul facteur. Elles traduisent le plus souvent l'accumulation de fragilités économiques, sociales et familiales nécessitant un accompagnement global associant éducation budgétaire, accès aux droits, médiation avec les créanciers et prévention du surendettement.

(4) Une réponse globale pour prévenir les difficultés budgétaires et sécuriser les parcours des ménages

Les Points Conseil Budget de l'ACI ont poursuivi leur développement afin de répondre à une demande toujours plus importante des ménages confrontés à des difficultés financières.

L'accompagnement proposé repose sur une approche globale associant expertise budgétaire, ouverture des droits sociaux, médiation avec les créanciers et prévention des situations de surendettement. Chaque personne bénéficie d'un diagnostic personnalisé permettant d'évaluer sa situation financière, d'identifier les causes de ses difficultés et de construire un plan d'action adapté à ses besoins.

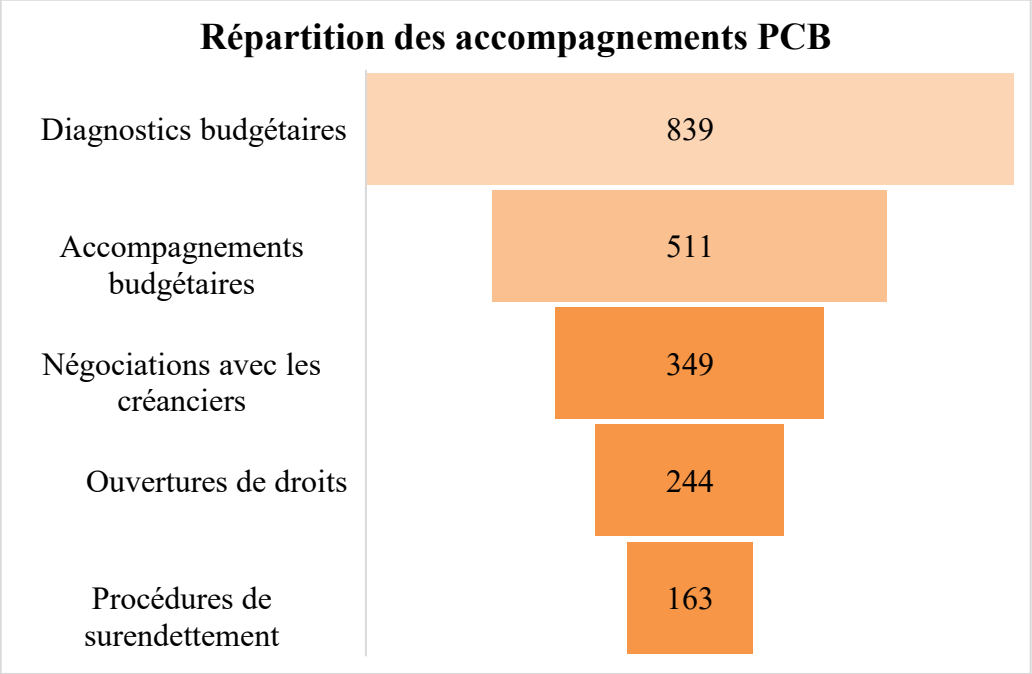

Au cours de l'année, les conseillers PCB ont réalisé 839 diagnostics budgétaires, première étape indispensable pour analyser les ressources, les charges, les dettes et le reste à vivre des ménages. Ces évaluations ont permis de définir des objectifs d'accompagnement individualisés et de mettre en place des solutions adaptées à chaque situation.

Les équipes ont assuré 511 accompagnements budgétaires personnalisés, destinés à renforcer les compétences des bénéficiaires en matière de gestion financière, à favoriser l'équilibre budgétaire des ménages et à prévenir les situations de fragilité économique.

Parallèlement, 349 démarches de négociation avec les créanciers ont été engagées auprès des bailleurs, établissements bancaires, fournisseurs d'énergie, organismes publics ou sociétés de crédit. Ces interventions ont permis d'obtenir, lorsque cela était possible, des échéanciers de paiement, des délais supplémentaires ou des solutions amiables limitant les conséquences de l'endettement.

L'accès aux droits constitue également un axe majeur de l'accompagnement. En 2025, 244 démarches d'ouverture ou de rétablissement de droits sociaux ont été réalisées, permettant aux ménages de mobiliser les prestations auxquelles ils pouvaient prétendre et de renforcer durablement leur situation financière.

Enfin, 163 personnes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique dans le cadre d'une procédure de surendettement. Les conseillers PCB sont intervenus à chaque étape de la procédure, depuis l'évaluation de l'opportunité du dépôt jusqu'à la constitution du dossier, son suivi auprès de la Banque de France et l'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre des mesures arrêtées par la commission.

En complément des accompagnements individuels, les PCB de l'ACI ont renforcé leur action de prévention en animant 16 ateliers d'éducation budgétaire et d'inclusion financière, qui ont rassemblé 201 participants. Déployés principalement au sein des centres sociaux, des structures d'hébergement et des structures partenaires, ces ateliers avaient pour objectif de développer les compétences budgétaires des participants et de favoriser leur autonomie financière. Ils ont notamment porté sur la gestion équilibrée du budget, la prévention du surendettement, la maîtrise des dépenses du quotidien, la prévention des risques liés aux jeux d'argent, l'accès aux droits ainsi que l'utilisation des services bancaires du quotidien.

(5) Une amélioration significative de la situation des ménages accompagnés

L'évaluation des accompagnements met en évidence une évolution favorable de la situation des ménages entre leur entrée dans le dispositif et la fin de leur accompagnement. Les résultats obtenus traduisent l'impact concret de l'intervention des conseillers PCB sur la stabilisation de la situation financière des bénéficiaires et le renforcement de leur autonomie budgétaire.

À leur entrée dans le dispositif, la majorité des ménages étaient confrontés à des situations de fragilité financière marquées par des impayés, des difficultés à faire face aux dépenses courantes, un reste à vivre insuffisant ou un risque de surendettement.

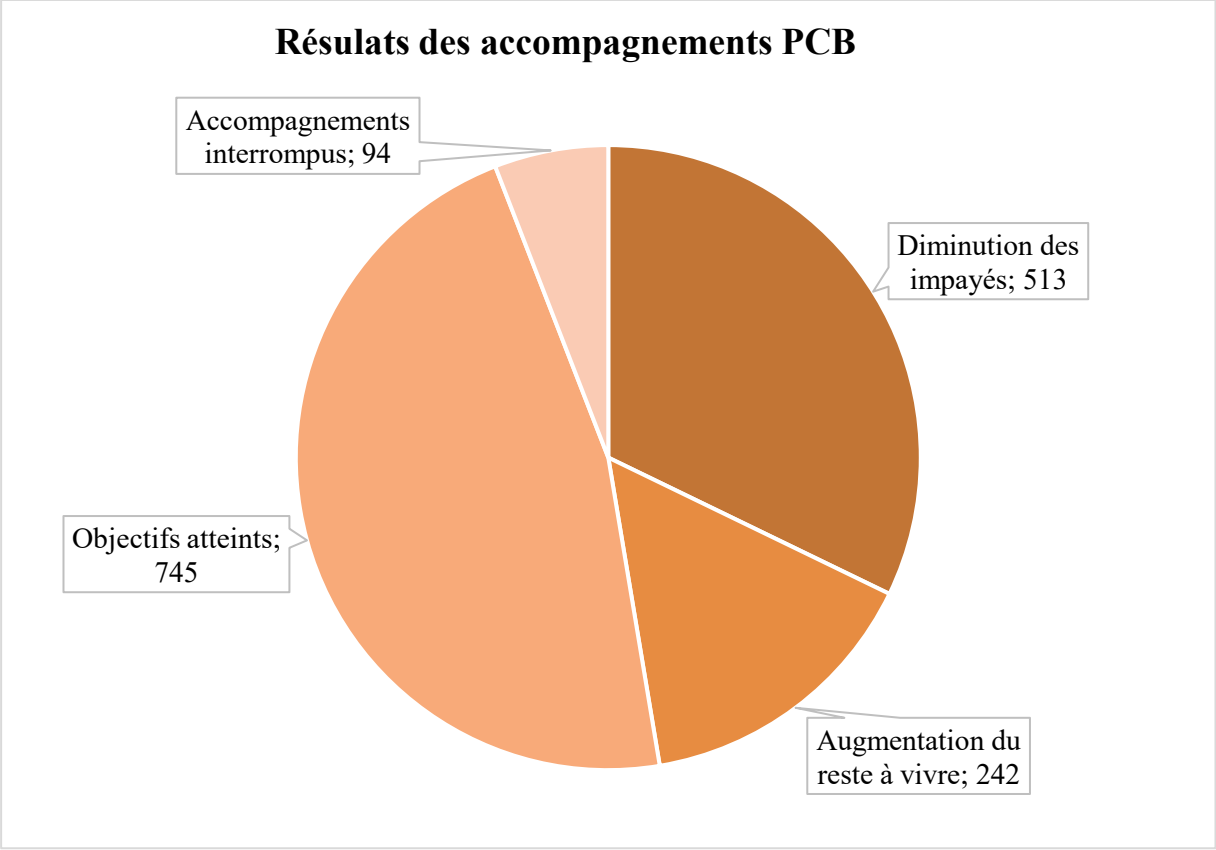

Grâce à l'accompagnement personnalisé proposé par les PCB, des améliorations significatives ont pu être constatées :

- 513 ménages ont vu le montant ou le nombre de leurs impayés diminuer, grâce à la régularisation de leurs dettes, aux négociations engagées avec les créanciers et à la mobilisation des dispositifs d'aide financière,
- 242 ménages ont bénéficié d'une augmentation de leur reste à vivre, conséquence d'une meilleure gestion budgétaire, de l'ouverture de droits sociaux, de la diminution des charges ou de l'amélioration de leurs ressources,
- 745 accompagnements ont permis d'atteindre les objectifs définis avec les bénéficiaires dès le début de l'accompagnement, qu'il s'agisse de rétablir un équilibre budgétaire, de prévenir le surendettement, de régulariser une situation administrative ou de restaurer une capacité de paiement durable,
- À l'inverse, 94 accompagnements ont été interrompus avant leur terme, principalement en raison d'un changement de situation personnelle, d'une perte de contact avec le bénéficiaire ou d'un arrêt volontaire de l'accompagnement.

Ces résultats illustrent l'efficacité des Points Conseil Budget de l'ACI dans la prévention de l'aggravation des difficultés financières. Ils démontrent que l'accompagnement budgétaire, lorsqu'il est associé à un accès renforcé aux droits et une médiation avec les créanciers, constitue un levier essentiel pour restaurer durablement l'équilibre financier des ménages et prévenir les situations de précarité.

b) Un partenariat renforcé avec le Département du Val-d'Oise dans le cadre du Pacte des solidarités

(1) Synthèse des chiffres clés et résultats

Le Point Conseil Budget ACI95 a poursuivi le déploiement de son dispositif d'accompagnement budgétaire auprès des familles Val d'oisiennes en situation de grande précarité. Face à une demande en constante augmentation, l'action a dépassé les objectifs fixés, confirmant la pertinence du dispositif et la confiance accordée par les partenaires prescripteurs.

Les principaux indicateurs d'activité :

- 95 ménages accompagnés, pour un objectif initial de 80 ménages, soit un taux de réalisation de 119%,
- 981 interventions réalisées, représentant une moyenne de plus de 10 accompagnements par ménage, traduisant un suivi intensif et personnalisé,
- 53% de femmes accompagnées (50 femmes et 45 hommes),
- 81 ménages (85%) confrontés à une situation de surendettement ou présentant un risque élevé de surendettement,
- 60 dossiers de surendettement constitués et déposés auprès de la Banque de France, avec un accompagnement individualisé tout au long de la procédure,
- 14 ménages (15%) confrontés à des dettes locatives ou à des dettes mixtes nécessitant une médiation avec les créanciers et la mobilisation des dispositifs d'aide.

Les résultats obtenus :

- 84 ménages ont amélioré leur situation budgétaire et financière,
- 83 ménages ont réduit leurs impayés ou repris le paiement régulier de leurs charges,
- 38 ménages ont augmenté leur reste à vivre grâce à une meilleure maîtrise de leur budget et à la mobilisation de leurs droits,
- Les dossiers de surendettement déclarés recevables ont permis de suspendre les procédures de recouvrement, de sécuriser les ménages face à leurs créanciers et d'engager un redressement durable de leur situation financière.

(2) Contexte du projet

En 2025, la pauvreté en France demeure un enjeu social majeur, avec un nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté qui reste durablement élevé. Malgré un léger ralentissement de l'inflation en 2024, les effets cumulés de près de quinze années de fragilisation économique, hausse du coût de la vie, tensions sur le logement, continuent d'impacter fortement la stabilité financière des foyers les plus modestes.

Dans le Val-d'Oise, la situation reste particulièrement préoccupante. Les données consolidées montrent un territoire où les inégalités se creusent, le taux de pauvreté dépasse toujours les moyennes nationale et régionale, confirmant la vulnérabilité d'une part importante de la population. L'Est du département concentre les difficultés les plus prononcées, dans les communes relevant de la politique de la ville, telles que Sarcelles, les indicateurs sociaux restent alarmants, avec des niveaux de précarité et d'endettement structurel très supérieurs au reste du territoire.

Ces fragilités se traduisent également par un recours massif aux dispositifs de traitement du surendettement. En 2024, le Val-d'Oise s'est maintenu parmi les départements les plus concernés d'Île-de-France, juste après la Seine-Saint-Denis. Cette situation illustre la pression budgétaire qui pèse encore sur de nombreux ménages, confrontés à des charges incompressibles (logement, énergie, santé…) et à des arbitrages financiers de plus en plus contraints.

L'inflation persistante sur les biens et services essentiels, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et des dépenses courantes, continue de peser fortement sur le pouvoir d'achat des ménages. Dans le Val-d'Oise, un nombre croissant de familles est confronté à des difficultés financières se traduisant par des arbitrages contraints, des retards de paiement et un risque accru de rupture de droits. Les enfants et les jeunes figurent parmi les premiers impactés, les difficultés économiques des parents ayant des répercussions directes sur leur parcours éducatif, leur accès aux soins et leurs conditions de vie.

Parallèlement, malgré une légère amélioration des indicateurs de l'emploi, le marché du travail demeure peu favorable aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Les emplois accessibles aux publics les moins qualifiés restent majoritairement caractérisés par des contrats précaires, du temps partiel subi et une forte instabilité des revenus. Cette situation fragilise durablement les ménages, accroît leur vulnérabilité financière et augmente les risques de surendettement, d'exclusion sociale et de dépendance aux dispositifs d'aide.

Par ailleurs, une partie des personnes en grande précarité demeure en marge des dispositifs sociaux, soit par méconnaissance de leurs droits, soit du fait de parcours de vie complexes (absence de domicile stable, ruptures familiales, isolement…). Cette invisibilité administrative renforce les situations d'exclusion et complique la prévention des ruptures.

Face à cette réalité, l'ACI et le Département du Val-d'Oise se sont pleinement mobilisés dès 2023 afin de proposer un accompagnement éducatif budgétaire adapté aux familles les plus vulnérables. Depuis 2024 avec la mise en œuvre du nouveau pacte des Solidarités, l'ACI a renforcé et structuré son action pour répondre à l'intensification des situations de précarité financière : Accompagnements individualisés, prévention du surendettement, remobilisation des droits sociaux, gestion des impayés, médiations avec les créanciers et travail partenarial renforcé.

En 2025, cette dynamique se poursuit avec l'objectif d'intervenir plus tôt dans les parcours, de sécuriser les budgets familiaux et d'éviter les basculements dans le surendettement. Le PCB ACI95 travaille en étroite coordination avec les services sociaux départementaux, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, les CCAS, les MJD, France Travail et l'ensemble de l'écosystème territorial afin d'apporter des solutions durables et adaptées.

Les premiers résultats montrent des effets concrets : réduction des impayés, stabilisation des situations critiques, amélioration de l'accès aux droits, renforcement de l'autonomie budgétaire des familles accompagnées. Toutefois, le défi reste majeur et nécessite la poursuite d'une mobilisation collective.

La lutte contre la pauvreté et le surendettement dans le Val-d'Oise demeure un enjeu central. Si les actions engagées depuis 2023 ont permis d'amorcer une dynamique positive, la situation sociale du territoire exige de poursuivre et d'amplifier l'effort. Seule une coopération renforcée entre les acteurs permettra d'apporter des réponses durables, de prévenir les ruptures et d'offrir aux familles Val d'Oisiennes les perspectives d'une réelle amélioration de leurs conditions de vie.

(3) Cadre d'intervention du projet

Le Département du Val d'Oise poursuit sa mission fondamentale d'accueil, de protection et d'accompagnement social auprès des personnes et familles en situation de précarité, d'isolement ou confrontées à des difficultés économiques structurelles. Dans un contexte où les fragilités financières s'intensifient, le Département renforce ses partenariats opérationnels afin de sécuriser les parcours et prévenir les ruptures sociales.

Dans ce contexte, le partenariat avec le Point Conseil Budget (PCB) de l'ACI95 renforce l'offre d'accompagnement social sur le territoire de l'Est du Val-d'Oise. En complément des équipes sociales départementales, il apporte une expertise dédiée à la gestion budgétaire, à l'inclusion financière et à la prévention du surendettement.

Pour l'année 2025, le projet prévoit :

- 80 accompagnements éducatifs budgétaires (AEB) ciblés sur les ménages les plus fragilisés,
- Environ 200 interventions ponctuelles sous forme de conseils budgétaires, mobilisables en appui des professionnels du territoire.

La prévention du surendettement demeure l'un des enjeux centraux du partenariat. Les ménages sont de plus en plus exposés aux variations de revenus, aux charges contraintes et aux aléas professionnels, rendant indispensable un accompagnement rigoureux, individualisé et réactif.

Afin de répondre à ces besoins, le PCB ACI95 déploie un dispositif renforcé pour les familles de l'Est du Val d'Oise. L'accompagnement se structure autour d'un cahier des charges

actualisé, garantissant un suivi confidentiel, personnalisé, indépendant et aligné sur les exigences nationales du réseau PCB.

Les objectifs opérationnels du projet :

- Détecter précocement les fragilités financières et repérer les situations à risque avant qu'elles ne s'aggravent.
- Assurer un accueil inclusif, bienveillant et non stigmatisant pour chaque ménage orienté.
- Offrir des conseils budgétaires adaptés et des orientations ciblées vers les dispositifs appropriés.
- Réaliser un diagnostic financier complet et proposer des recommandations concrètes et réalistes.
- Accompagner efficacement les personnes engagées dans une procédure de surendettement, en assurant un suivi continu jusqu'à stabilisation.
- Sensibiliser les familles aux enjeux budgétaires et promouvoir une gestion financière durable.

Dans le cadre de cette collaboration, le PCB ACI95 s'engage à :

- Garantir un accueil de qualité, basé sur l'écoute active et l'empathie.
- Produire un diagnostic budgétaire précis tenant compte du contexte familial, social et administratif.
- Faciliter l'accès aux droits et accompagner les démarches connexes lorsque des freins sont identifiés.
- Entrer en contact avec les créanciers locaux pour négocier des solutions équilibrées.
- Mettre en place un accompagnement budgétaire structuré (analyse des dépenses, optimisation du budget, suivi régulier, ajustements).
- Maintenir un soutien post-procédure pour consolider la stabilité financière des ménages.

Ce dispositif constitue un appui technique essentiel pour les travailleurs sociaux du Département, en particulier dans les antennes du service social de l'Est du Val d'Oise où les demandes en matière d'aide budgétaire ne cessent de croître. L'intervention du PCB ACI95 permet ainsi d'apporter une expertise ciblée, complémentaire et rapidement mobilisable.

(4) Public cible

Les communes de l'Est du Val-d'Oise : Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Gonesse, Louvres et Goussainville, sont particulièrement exposées aux problématiques de mal-endettement et de surendettement.

Pour répondre à ces enjeux, un dispositif d'accompagnement ciblé a été déployé afin d'apporter un soutien adapté aux ménages de ces six territoires. L'objectif est de leur offrir un appui structuré permettant de surmonter leurs difficultés financières et de tendre vers une stabilité économique durable.

Afin de faciliter l'orientation vers le PCB ACI95, les Services sociaux départementaux bénéficient d'un accès sécurisé depuis notre plateforme en ligne (http://aci-asso.fr). Cet espace dédié simplifie le processus de prescription et permet un suivi rigoureux grâce à une base de données mise à jour en continu avec les informations partagées par les partenaires.

Dans le cadre de ce circuit d'orientation, notre équipe prend directement contact avec chaque personne orientée pour organiser un rendez-vous de prise en charge. Une charte d'engagement réciproque est systématiquement signée, formalisant les objectifs de l'accompagnement et consolidant le cadre de collaboration.

À l'issue de chaque intervention, un suivi systématique est assuré pour mesurer l'impact de l'accompagnement et ajuster nos actions en fonction des besoins identifiés. Cette démarche, fondée sur la réactivité et l'adaptation, garantit un accompagnement de qualité et contribue à la stabilisation financière des ménages.

La mise en œuvre de ce dispositif illustre pleinement notre volonté d'apporter une réponse proactive, structurée et efficace aux difficultés budgétaires rencontrées par les publics les plus vulnérables de l'Est du Val-d'Oise.

(5) Réalisations

L'année 2025 a été marquée par une augmentation significative des situations de fragilité économique sur le territoire de l'Est du Val d'Oise, dans un contexte national où l'inflation persistante, la hausse des charges contraintes, le coût du logement et les tensions sur l'emploi continuent de fragiliser les ménages les plus précaires.

Dans ce climat socio-économique difficile, le PCB ACI95 a vu sa sollicitation augmenter fortement et a joué un rôle essentiel pour prévenir l'aggravation des difficultés financières des familles.

Liste des bénéficiaires par ville			
	Homme	**Femme**	**Total**
ARNOUVILLE	3	0	**3**
GONESSE	3	3	**6**
GOUSSAINVILLE	7	13	**20**
GARGES LES GONESSE	5	7	**12**
LE THILLAY	0	3	**3**
BONNEUIL-EN-FRANCE	3	0	**3**
SARCELLES	24	21	**45**
VILLIERS-LE-BEL	0	3	**3**
TOTAL	**45**	**50**	**95**
ACI - Données Activités 2025			

Au total, 95 ménages ont été accompagnés sur l'année, dépassant largement l'objectif initial fixé à 80 ménages. Cette hausse traduit un besoin croissant d'accompagnement budgétaire et prévention du surendettement.

Parmi ces ménages, 50 concernent des femmes, soit 53 % du public, renforçant le constat selon lequel les femmes, en particulier les mères isolées, restent en 2025 le public le plus exposé à l'instabilité financière et au risque de précarité.

Les accompagnements réalisés ont donné lieu à 981 interventions individuelles, soit cinq fois plus que le volume initialement prévu. Ce niveau d'activité exceptionnel reflète l'intensité du suivi nécessaire pour stabiliser les budgets et répondre à des situations souvent très dégradées.

Les ménages rencontrent des problématiques de plus en plus complexes, nécessitant des échanges réguliers, un accompagnement éducatif soutenu et des démarches multiples auprès des organismes sociaux, créanciers et partenaires institutionnels.

La répartition territoriale des bénéficiaires met en évidence de fortes disparités entre les communes. Sarcelles concentre 45 des ménages reçus, confirmant l'importance de l'ancrage du dispositif dans cette commune particulièrement touchée par la pauvreté.

Goussainville suit avec 20 ménages, tandis qu'Arnouville, Villiers-le-Bel et Bonneuil-en-France restent faiblement représentées. Cette faible représentation peut traduire une moindre orientation ou un non-recours accru, un enjeu que les politiques publiques cherchent précisément à réduire en 2025. Ces données soulignent la nécessité de renforcer la communication et les actions de proximité dans les secteurs moins prescripteurs.

Liste des problématiques traitées			
	Homme	Femme	Total
Dettes locatives/Mixtes	7	7	14
Surendettement	38	43	81
TOTAL	**45**	**50**	95
ACI - Données Activités 2025			

Les problématiques rencontrées sont dominées par le surendettement, avec 81 situations recensées, représentant 85% des dossiers accompagnés.

Cette prévalence s'inscrit dans une hausse nationale des dépôts de dossiers observée en 2025, alimentée par une baisse du reste à vivre, la multiplication des crédits renouvelables, l'augmentation des dépenses obligatoires et une hausse continue des impayés de charges courantes liées au logement.

Les dettes locatives/Mixtes constituent 14 situations, soit environ 15 % des cas, témoignant des difficultés croissantes d'accès et de maintien dans le logement, accentuées par la progression des charges et des loyers. Beaucoup de ménages arrivent au PCB déjà en situation d'urgence financière, avec des factures accumulées et des difficultés à prioriser leurs dépenses, ce qui rend l'accompagnement indispensable pour éviter les ruptures de logement et les situations d'exclusion.

Les derniers mois ont mis en lumière une réalité particulièrement préoccupante, la situation des travailleurs pauvres, un public de plus en plus représenté dans les demandes d'accompagnement. Malgré un emploi, souvent caractérisé par des temps partiels subis, des contrats instables ou des horaires morcelés, ces travailleurs peinent à couvrir leurs charges courantes. La multiplication des impayés de loyers, énergie, frais de transport, assurances ou soins, témoigne de fragilités financières structurelles, accentuées par l'augmentation du coût de la vie.

Lorsque les publics en fragilité économique sollicitent le PCB ACI95, leur état financier est bien souvent déjà très dégradé, parfois même critique. Nos équipes ont alors dû mettre en place des interventions rapides et ciblées, alliant rééquilibrage budgétaire, négociation de plans d'apurement, reconstitutions de droits, mobilisation des aides départementales ou nationales, et, dans les cas les plus sévères, constitution de dossiers de surendettement.

Cette évolution met en lumière la nécessité impérative d'un repérage précoce et d'un accompagnement intensifié, auprès d'un public qui, bien que parfois inséré professionnellement, demeure fortement exposé à une précarité économique durable.

L'accompagnement se centre également sur la montée en compétences budgétaires des ménages, un enjeu crucial dans un contexte où le coût de la vie limite fortement les marges de manœuvre financières. Les conseillers du PCB ne se contentent pas d'apporter une expertise technique, ils travaillent avec chaque famille sur la compréhension de leurs dépenses, la gestion des priorités, l'identification des dépenses évitables, la prise en compte des imprévus et la construction de budgets réalistes et adaptés. Cet accompagnement inclut aussi la dimension psychosociale, essentielle pour restaurer la confiance et soutenir les familles dans leur capacité à agir.

Grâce à cet accompagnement approfondi, 84 ménages ont vu leur situation financière s'améliorer de manière significative au cours de l'année. Parmi eux :

- 83 ménages ont enregistré une baisse de leurs impayés et/ou une augmentation du nombre de factures acquittées ;
- 38 ménages ont constaté une hausse de leur reste-à-vivre, signe d'un rééquilibrage budgétaire durable.

Par ailleurs, plusieurs dossiers de surendettement ont été déposés et acceptés, entraînant la suspension des poursuites et un allègement réel de la pression financière. Des échéanciers ont été négociés, des droits sociaux réactivés ou ouverts, et de nombreux budgets stabilisés.

Pour un nombre important de bénéficiaires, ces évolutions ont permis d'éviter des ruptures majeures telles que des expulsions, des coupures d'énergie ou des pertes de ressources essentielles. Ces résultats témoignent de l'impact concret et durable de l'accompagnement proposé.

L'action du PCB ACI95 s'appuie également sur une coopération interne renforcée avec les juristes du pôle juridique de l'association. Les problématiques budgétaires sont souvent liées à des questions juridiques complexes, salaires impayés, pensions alimentaires non versées, ruptures de contrats de travail, problématiques de séjour entraînant une perte de droits sociaux. Cette approche intégrée permet de sécuriser les situations des ménages, de résoudre les causes profondes des déséquilibres financiers et d'assurer une stabilisation durable.

Dans un contexte 2025 marqué par une hausse continue des vulnérabilités économiques, le dispositif PCB ACI95 a démontré une nouvelle fois son utilité sociale et la pertinence de ses interventions.

Les résultats obtenus, au-delà des prévisions initiales, confirment l'importance d'un accompagnement budgétaire intensif, de proximité et adapté aux réalités des ménages. Ils soulignent également la nécessité de poursuivre le renforcement des équipes et de développer de nouveaux outils numériques pour améliorer la prévention du surendettement, réduire le non-recours et soutenir durablement les familles dans la gestion de leurs finances.

3. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

L'accès à un logement stable constitue un préalable indispensable à l'exercice des droits fondamentaux, à l'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à l'autonomie des personnes. Il favorise la stabilité familiale, facilite les démarches administratives et contribue durablement à la sécurisation des parcours de vie.

Pourtant, dans un contexte marqué par la persistance de la crise du logement en Île-de-France, la raréfaction de l'offre locative accessible, l'augmentation du coût du logement et la fragilisation économique des ménages, l'accès à un logement pérenne demeure particulièrement difficile pour les publics les plus vulnérables.

Face à ces enjeux, l'ACI poursuit son engagement en faveur de la sécurisation des parcours résidentiels. Titulaire de l'agrément délivré par la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) Île-de-France au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique, l'association met en œuvre un accompagnement global destiné aux personnes confrontées à des difficultés d'accès, de maintien ou de retour dans un logement durable.

L'intervention de l'ACI repose sur une approche pluridisciplinaire mobilisant des compétences juridiques, sociales et budgétaires. Cette complémentarité permet d'apporter des réponses adaptées à des situations souvent complexes, où les difficultés liées au logement sont étroitement associées à des problématiques d'endettement, de faibles ressources, de ruptures familiales ou encore de santé.

Chaque accompagnement débute par un diagnostic individualisé permettant d'évaluer la situation résidentielle, administrative, sociale et financière du ménage. Cette phase d'analyse constitue le socle d'un plan d'accompagnement personnalisé visant à identifier les freins rencontrés, mobiliser les dispositifs de droit commun et construire, avec la personne accompagnée, un parcours résidentiel sécurisé et durable.

L'action de l'ACI couvre l'ensemble des problématiques liées au logement :

- Information sur les droits et les dispositifs existants,
- Accompagnement dans les demandes de logement social,
- Recours DALO ou DAHO,
- Recherche de logement ou d'hébergement,
- Maintien dans le logement : Prévention des expulsions, démarches de domiciliation, médiation avec les bailleurs, mobilisation des aides financières et accompagnement juridique lorsque la situation le nécessite.

Cette approche globale s'appuie sur une coopération étroite avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'action sociale : DRIHL, commissions DALO, services sociaux départementaux, CCAS, bailleurs sociaux, Action Logement, SIAO, structures d'hébergement, CAF, collectivités territoriales et partenaires associatifs. Cette dynamique partenariale favorise une meilleure coordination des interventions, accélère le traitement des situations complexes et permet de construire des réponses adaptées aux besoins de chaque ménage.

a) Profils socio-économiques des ménages accompagnés

En 2025, l'ACI est intervenue auprès de **256 ménages** confrontés à des difficultés liées au logement. Parmi eux, **90 ménages** ont bénéficié d'un accompagnement spécifique dans le cadre de l'activité « Accès et maintien dans le logement.

*En complément de cette activité, les **Points Conseil Budget (PCB)** de l'ACI ont assuré **166 accompagnements** spécifiquement consacrés aux **dettes locatives**, illustrant le lien étroit entre précarité budgétaire et difficultés de maintien dans le logement. Ces interventions ont permis d'accompagner les ménages dans la négociation avec les bailleurs, la mise en place d'échéanciers de paiement, la mobilisation des aides financières (FSL notamment), la prévention des procédures contentieuses et la sécurisation de leur situation locative. Cette complémentarité entre les dispositifs « Logement » et « Point Conseil Budget » constitue une véritable plus-value de l'ACI, en permettant une prise en charge globale des situations, associant accompagnement social, juridique et budgétaire afin de prévenir les expulsions et de favoriser durablement le maintien dans le logement.*

Le public accompagné demeure fortement exposé aux situations de précarité. Les hommes représentent 57% des bénéficiaires contre 43% de femmes. Les personnes âgées de 26 à 59 ans constituent près des trois quarts du public (74%), correspondant à une population en âge d'activité confrontée à des responsabilités familiales importantes et à des difficultés croissantes d'accès au logement.

La composition familiale confirme cette fragilité. Près de 63% des ménages vivent en couple, tandis que 19 % sont des familles monoparentales. Plus de 43% des ménages ont au moins deux enfants à charge, ce qui accentue les besoins en matière de logement familial et renforce les difficultés pour accéder à une offre adaptée dans un contexte de forte tension du marché locatif.

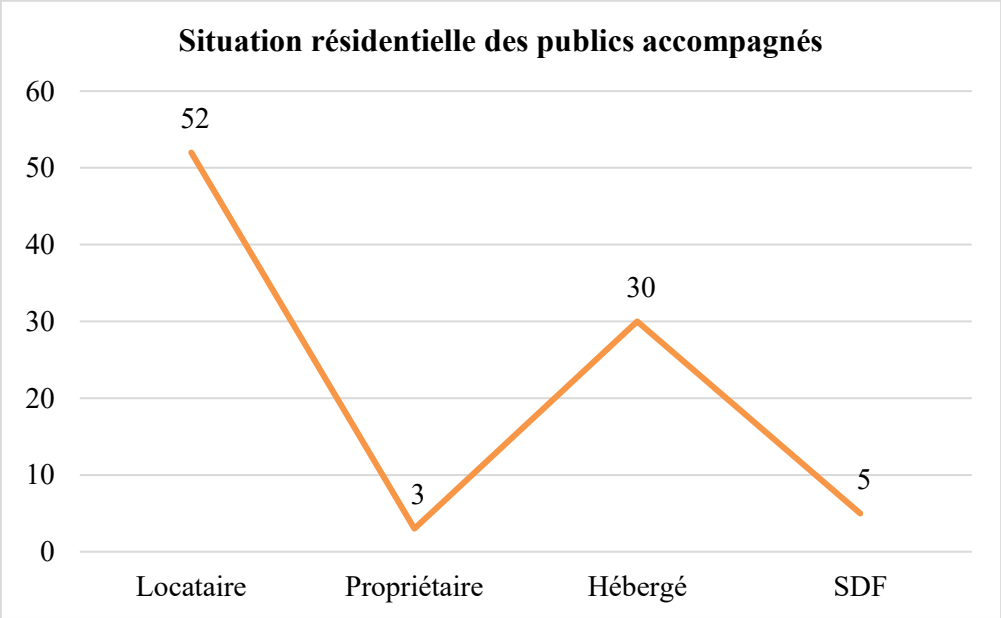

La situation résidentielle met en évidence une instabilité importante des parcours. 58% des ménages sont locataires, 33% sont hébergés par un tiers ou dans une structure d'hébergement, 6 % sont sans domicile fixe et seulement 3% sont propriétaires. Ces données traduisent la forte vulnérabilité résidentielle des publics accompagnés et la nécessité d'un accompagnement renforcé afin d'éviter les ruptures de parcours.

La fragilité économique constitue un facteur déterminant des difficultés rencontrées. Près d'un tiers des ménages ne disposent d'aucun revenu ou vivent principalement de minima sociaux ou d'allocations chômage. Plus de la moitié sont sans emploi durable, limitant fortement leurs possibilités d'accès ou de maintien dans le logement.

Cette précarité financière se traduit également par des difficultés budgétaires importantes, près d'un tiers des ménages rencontrent des difficultés budgétaires. Ces constats illustrent l'étroite articulation entre précarité économique, accès au logement et inclusion financière, justifiant pleinement la complémentarité des interventions entre le service logement et PCB.

Les profils des publics accompagnés mettent en évidence l'accompagnement de ménages cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité : Précarité économique, instabilité résidentielle, charges familiales importantes et difficultés d'accès à l'emploi, justifiant une intervention globale mobilisant simultanément les compétences sociales, juridiques et budgétaires de l'ACI.

b) Une activité soutenue au service de l'accès et du maintien dans le logement

Les équipes de l'ACI ont réalisé 90 accompagnements portant sur des problématiques variées liées au logement, illustrant la diversité des besoins rencontrés par les ménages.

Activités logement	**Total**	**Homme**	**Femme**
DALO / DAHO	25	15	10
Maintien dans le logement	12	5	7
Recherche logement / Hébergement	46	26	20
Changement d'adresse / Domiciliation	7	5	2
TOTAL	**90**	**51**	**39**
ACI - Données Activités 2025			

La répartition des accompagnements confirme que les difficultés d'accès au logement demeurent la principale problématique rencontrée par les ménages, tandis que la prévention des ruptures résidentielles et l'accès aux dispositifs de droit commun constituent des axes d'intervention complémentaires essentiels.

La recherche de logement ou d'hébergement constitue le principal motif d'intervention et représente 51 % de l'activité. Cette forte sollicitation illustre les difficultés persistantes rencontrées par les ménages pour accéder à un logement adapté à leur situation familiale et à leurs ressources, dans un contexte de forte tension du marché locatif.

Les recours DALO/ DAHO représentent 28 % des accompagnements. Ils permettent aux ménages remplissant les critères réglementaires de faire reconnaître leur droit au logement ou à l'hébergement opposable, notamment lorsqu'ils sont confrontés à une absence de logement, à un habitat inadapté, à une situation de suroccupation ou à une attente prolongée d'un logement social.

La prévention des ruptures résidentielles constitue également un axe majeur de l'activité, avec 13 % des accompagnements consacrés au maintien dans le logement. Ces interventions reposent sur la mobilisation des dispositifs d'aide, la médiation avec les bailleurs et la

recherche de solutions permettant d'éviter les procédures d'expulsion et de sécuriser durablement le parcours résidentiel des ménages.

Enfin, les démarches de domiciliation ou de changement d'adresse représentent 8 % de l'activité. Elles constituent souvent une étape indispensable pour permettre l'ouverture ou le maintien des droits sociaux, l'accès aux services publics et la réalisation des démarches administratives.

Au-delà des démarches socio-administratives, les équipes de l'ACI proposent un accompagnement global lié au logement comprenant l'information sur les droits, la constitution des dossiers, la mobilisation des dispositifs de droit commun, la médiation avec les partenaires ainsi que l'orientation vers les acteurs spécialisés lorsque la situation le nécessite. Cette approche permet de sécuriser les parcours résidentiels, de prévenir les expulsions et de favoriser durablement l'accès ou le maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des ménages.

L'année 2025 confirme ainsi la place de l'ACI comme acteur reconnu de l'accompagnement social lié au logement. Grâce à son expertise, à la mobilisation de ses équipes et à la qualité de son réseau partenarial, l'association apporte des réponses concrètes aux situations les plus complexes, tout en renforçant l'autonomie des ménages et en favorisant leur insertion durable dans un cadre de vie stable et sécurisé.

c) Des résultats significatifs malgré une pression croissante sur le logement

Dans un contexte marqué par une tension persistante du marché du logement, l'allongement des délais d'attribution des logements sociaux, la saturation des dispositifs d'hébergement et l'augmentation du coût du logement, les équipes de l'ACI ont poursuivi leur mobilisation afin d'apporter des réponses concrètes aux ménages les plus fragilisés.

Malgré ces contraintes structurelles, l'action menée en 2025 a permis de sécuriser de nombreux parcours résidentiels. En intervenant de manière précoce sur les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement, l'ACI a contribué à prévenir les ruptures résidentielles, à favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et à renforcer l'effectivité des droits des ménages accompagnés.

L'accompagnement individualisé a facilité la mobilisation des procédures DALO/DAHO, l'accès au logement social, la recherche de solutions de relogement, ainsi que la prévention des expulsions grâce aux actions de médiation conduites avec les bailleurs, les services sociaux et les partenaires institutionnels.

L'une des principales forces du dispositif réside dans l'articulation entre le service « Accès et maintien dans le logement » et les PCB de l'ACI. Cette complémentarité permet d'agir simultanément sur les difficultés résidentielles et leurs causes financières, notamment les impayés de loyers.

Au-delà de la résolution des situations individuelles, l'intervention de l'ACI contribue à restaurer l'autonomie des ménages, à renforcer leur capacité à exercer leurs droits et à consolider leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Dans un environnement où les difficultés d'accès au logement ne cessent de s'accentuer, cette approche globale constitue un levier essentiel pour prévenir l'exclusion, sécuriser les parcours résidentiels et favoriser une insertion durable.

4. Accompagner les publics les plus vulnérables vers un accès durable à l'emploi

En 2025, l'ACI a poursuivi son action en faveur de l'insertion socio-professionnelle des publics en déployant un accompagnement individualisé et de proximité sur les territoires de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et, dans une moindre mesure, des Yvelines.

Cette action a été conçue pour répondre aux difficultés croissantes rencontrées par les publics dans leur accès à l'emploi, à la formation et aux dispositifs de droit commun, dans un contexte marqué par la hausse de la précarité, les tensions sur le marché du travail et la persistance de nombreuses discriminations.

L'action a reposé sur une présence de terrain importante à travers les locaux de l'ACI ainsi qu'un réseau de plus d'une vingtaine de permanences implantées au sein des Services sociaux départementaux 95/93, de structures d'hébergement 93, de Maisons de justice et du droit 95/78, de résidences sociales 93, de plateformes AGIR 95/78 et d'autres structures partenaires. Cette organisation a permis de rapprocher l'accompagnement des bénéficiaires et de limiter les freins liés à la mobilité ou à la méconnaissance des dispositifs existants.

Les publics ont été orientés principalement par France travail, les Missions locales, les Services sociaux départementaux, les plateformes AGIR, les structures d'hébergement, les points d'accès aux droits, les Centres sociaux ainsi que de nombreux partenaires associatifs. L'ACI a également poursuivi le développement de ses outils numériques d'orientation, notamment via son extranet sécurisé https://aci-asso.fr/aci/loginPartenaires et la plateforme DORA, afin de fluidifier les parcours et de faciliter les orientations.

Chaque bénéficiaire a bénéficié d'un diagnostic socio-professionnel approfondi permettant d'évaluer sa situation administrative, sociale et professionnelle, d'identifier les freins à l'emploi et de définir un parcours d'accompagnement adapté à ses besoins. Cette phase constituait un temps essentiel de compréhension des problématiques rencontrées et de co-construction d'un projet professionnel réalisable.

L'accompagnement mis en œuvre a porté simultanément sur plusieurs dimensions. Un travail important a été réalisé sur la clarification ou la construction du projet professionnel, l'identification des compétences transférables, la valorisation des expériences acquises à l'étranger et la définition d'objectifs professionnels cohérents avec le profil et les aspirations de chaque bénéficiaire.

Les équipes de l'ACI ont accompagné les personnes dans leurs recherches d'emploi, la rédaction de CV et de lettres de motivation, la préparation aux entretiens de recrutement ainsi que dans l'utilisation des outils numériques dédiés à l'emploi.

Une attention particulière a été portée à la préparation à l'entrée en entreprise. Des exercices pratiques, simulations d'entretiens, ateliers de remobilisation et séances de coaching ont permis aux bénéficiaires de mieux appréhender les attentes des employeurs, les codes professionnels, les règles de fonctionnement de l'entreprise et les comportements attendus dans un environnement de travail. Ce travail a été particulièrement important pour les personnes n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle en France ou dont les références professionnelles étaient éloignées des standards du marché du travail français.

Parallèlement, l'ACI a accompagné les bénéficiaires dans l'accès à la formation en les informant sur les métiers porteurs, les dispositifs existants et les possibilités de financement. Les personnes ont été orientées vers des formations linguistiques, qualifiantes ou certifiantes,

des démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore des procédures d'équivalence de diplômes étrangers lorsque cela était pertinent. L'objectif était de renforcer durablement leur employabilité et de favoriser l'accès à des emplois plus qualifiés et plus stables.

L'action ne s'est toutefois pas limitée à l'insertion professionnelle. Les équipes de l'ACI ont travaillé sur l'ensemble des freins périphériques susceptibles d'entraver l'accès à l'emploi : difficultés administratives, accès aux droits sociaux, problématiques de logement, mobilité, difficultés financières ou encore méconnaissance des institutions. Cette approche globale a permis de sécuriser les parcours et d'éviter que des difficultés extérieures ne compromettent les démarches engagées vers l'emploi.

L'accompagnement individuel a été complété par des actions collectives visant à renforcer l'autonomie des bénéficiaires et leur compréhension de l'environnement professionnel. Dans le cadre du partenariat développé avec la Mission locale de Sartrouville, l'ACI a notamment animé 9 ateliers « Notions de droit du travail : droits et obligations ». Ces ateliers ont permis d'aborder les droits et obligations des salariés, les règles essentielles du droit du travail, les codes du monde professionnel, la prévention des discriminations, ainsi que les valeurs de la République et du vivre-ensemble.

Afin de multiplier les opportunités d'insertion, l'ACI a également mobilisé son réseau d'employeurs, d'agences d'intérim, d'organismes de formation et de structures d'insertion par l'activité économique. L'association a participé à de nombreux forums emploi, opérations de recrutement et réunions partenariales des acteurs de l'insertion afin de favoriser les mises en relation et d'améliorer la connaissance mutuelle entre les bénéficiaires et les acteurs économiques locaux.

Grâce à cette approche fondée sur la proximité, l'individualisation des parcours, la complémentarité des interventions et la mobilisation d'un réseau partenarial solide, 276 personnes ont été accompagnés en 2025. L'action a permis de renforcer leur autonomie, de développer leurs compétences, de lever de nombreux freins à l'insertion et de favoriser leur accès à l'emploi et à la formation, contribuant ainsi à leur intégration durable.

a) Profils socio-économiques du public accompagné

En 2025, 276 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie. Cette montée en charge témoigne à la fois de l'importance des besoins sur les territoires d'intervention et de la reconnaissance de l'expertise de l'ACI par les partenaires prescripteurs.

Le public accompagné est majoritairement composé de personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de publics primo-arrivants, qui cumulent fréquemment plusieurs freins à l'insertion professionnelle.

L'accompagnement proposé visait prioritairement à lever les freins à l'insertion professionnelle, sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi, à la formation ou aux dispositifs de droit commun. Au-delà de la seule dimension professionnelle, l'intervention de l'ACI s'est attachée à renforcer l'autonomie des bénéficiaires dans leurs démarches administratives et sociales, afin de créer les conditions d'une insertion professionnelle réussie.

Parmi les personnes accompagnées, 39 bénéficiaires de la protection internationale (BPI) ont été pris en charge, soit 14% du public accompagné. Ces orientations proviennent

principalement du dispositif AGIR, avec lequel l'ACI entretient une coopération étroite afin de favoriser l'accès rapide à l'emploi et l'intégration des personnes BPI.

L'action a principalement bénéficié au public des territoires d'intervention de l'association. Ainsi, 51% des bénéficiaires résident en Seine-Saint-Denis, 42% dans le Val-d'Oise et 7% dans les autres départements franciliens, illustrant l'ancrage territorial de l'action et sa capacité à répondre aux besoins spécifiques de publics confrontés à des réalités socio-économiques différentes.

Groupe âge	**Homme**	**Femme**	**Total**
[18 à 25 ans]	9	5	14
[26 à 39 ans]	61	34	95
[40 à 59 ans]	89	53	142
[60 ans et plus]	9	16	25
TOTAL	**108**	**168**	**276**
ACI - Données Activités 2025			

Le public accompagné est majoritairement composé de personnes en âge d'activité professionnelle. Les tranches d'âge 26-39 ans (34%) et 40-59 ans (51%) représentent à elles seules 85% des bénéficiaires, confirmant que l'action répond principalement aux besoins de personnes confrontées à des enjeux immédiats d'insertion et d'autonomie économique.

Une attention particulière a été portée aux femmes, qui représentent 61% des bénéficiaires accompagnés. Parmi elles, 20% sont en situation de monoparentalité, ce qui constitue un frein supplémentaire à l'accès à l'emploi.

Les femmes sont souvent confrontées à un cumul de difficultés liées à la garde des enfants, à l'isolement, aux contraintes de mobilité, à l'accès au logement ou encore aux violences subies. Ces situations nécessitent un accompagnement renforcé et une mobilisation coordonnée des acteurs de l'insertion, de l'accès aux droits et de l'action sociale.

L'analyse de la situation vis-à-vis de l'emploi met en évidence un éloignement important du marché du travail : 78% des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi lors de leur entrée dans le dispositif et 34% connaissaient une situation de chômage de longue durée, supérieure à un an. Les 22% de personnes inactives correspondent essentiellement à des femmes au foyer ou à des personnes confrontées à des difficultés sociales majeures limitant temporairement leur disponibilité pour l'emploi.

Le faible niveau de qualification constitue également un obstacle important à l'insertion professionnelle. Ainsi, 21% des bénéficiaires ne disposent d'aucune qualification et 45% possèdent un niveau de formation inférieur ou égal au premier cycle du secondaire. Cette fragilité impacte directement leur capacité à accéder à l'information, à mobiliser leurs droits, à s'orienter dans les dispositifs existants et à accéder à un emploi stable.

b) Réalisations et impacts de nos actions en faveur de l'insertion professionnelle

Au cours de l'année 2025, 276 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de notre dispositif d'insertion professionnelle.

Parallèlement, l'ACI a déployé un maillage territorial renforcé à travers plus de 147 permanences insertion organisées sur ses territoires d'intervention et l'animation de 9 ateliers collectifs en partenariat avec la Mission locale de Sartrouville, ayant bénéficié à 94 participants.

Ces actions ont permis d'informer et de sensibiliser les publics à leurs droits et obligations en tant que salariés, tout en leur apportant une meilleure connaissance du monde du travail et des dispositifs d'insertion. Elles ont ainsi contribué à sécuriser leurs parcours professionnels, à renforcer leur autonomie dans leurs démarches et à favoriser leur accès à l'emploi.

Les résultats observés au regard des indicateurs de suivi et d'évaluation témoignent d'un bilan globalement positif. Ils confirment la pertinence de l'accompagnement proposé et son utilité pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes. Cependant, l'accès durable à l'emploi demeure un enjeu majeur, confronté à de multiples freins qui s'articulent étroitement avec d'autres dimensions, notamment la maîtrise de la langue française, l'accès à un logement stable, la mobilité, l'accès aux outils numériques, ainsi que la sécurisation de la situation administrative, en particulier le renouvellement des titres de séjour.

L'année 2025 a également été marquée par un contexte économique et social toujours exigeant pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Dans ce contexte, les personnes demeurent particulièrement exposées aux risques de précarité professionnelle, d'emplois peu qualifiés ou instables, ainsi qu'à une méconnaissance de leurs droits. L'accompagnement proposé par l'ACI a ainsi permis de jouer un rôle de médiation, d'information et de sécurisation des parcours, en favorisant une meilleure articulation entre les démarches d'insertion professionnelle, l'accès aux droits et l'autonomie des bénéficiaires.

Les besoins exprimés par les bénéficiaires concernent principalement :

Type d'action	**Total**	**Homme**	**Femme**
Création d'entreprise	7	2	5
Mobilité/Solidarité transport/Permis	21	9	12
Recherche d'emploi	185	74	111
Relation et inscription Pôle emploi/Mission locale	22	12	10
Bénévolat/service civique/stage/MSP	2	1	1
TOTAL	**276**	**108**	**168**

ACI - Données Activités 2025

L'analyse des situations accompagnées en 2025 met en évidence que l'insertion professionnelle constitue le principal besoin exprimé par les publics. Ainsi, 67% des accompagnements réalisés concernent directement l'accès à l'emploi, le maintien dans l'activité professionnelle ou la sécurisation des parcours. Cette prépondérance confirme que l'emploi demeure le premier vecteur d'intégration sociale, économique et citoyenne des personnes accompagnées.

Parallèlement, 14% des situations traitées concernent l'accès à la formation professionnelle. Ces démarches constituent un levier essentiel pour développer les compétences, favoriser l'acquisition de qualifications reconnues et améliorer durablement l'employabilité des bénéficiaires. L'orientation vers des parcours de formation adaptés apparaît souvent comme une étape indispensable avant l'accès à un emploi stable.

Les démarches liées à l'inscription, à l'orientation et à l'accompagnement par les acteurs, tels que France travail, les Missions locales, les ALI 93 ou d'autres dispositifs spécialisés, représentent 8% des situations suivies. Bien que quantitativement moins nombreuses, elles constituent une étape essentielle dans la structuration des parcours d'insertion. Elles permettent aux bénéficiaires d'accéder aux dispositifs de droit commun et de mobiliser les ressources nécessaires à la construction d'un projet professionnel cohérent.

Enfin, les problématiques liées à la mobilité représentent 7% des accompagnements. L'accès au permis de conduire, aux solutions de transport ou à une mobilité adaptée demeure un enjeu déterminant pour de nombreux bénéficiaires, notamment dans les territoires où l'offre de transport limite l'accès à l'emploi et à la formation.

Face à ces enjeux, l'ACI a développé un accompagnement individualisé et intensif fondé sur une évaluation approfondie de chaque situation. Cette approche vise non seulement à favoriser l'accès à l'emploi, mais également à lever les freins périphériques qui compromettent l'insertion professionnelle. Au-delà de l'accompagnement technique, l'action menée permet de renforcer la confiance en soi, l'autonomie dans les démarches et la maîtrise des codes du monde professionnel.

L'accompagnement réalisé confirme que les difficultés rencontrées par les publics sont rarement exclusivement professionnelles. Les premiers diagnostics réalisés mettent en évidence des problématiques multiples et souvent cumulatives qui freinent l'accès à l'emploi :

- 34% des bénéficiaires sont en situation de chômage de longue durée,
- 66% n'ont jamais été scolarisés ou disposent d'un très faible niveau de qualification,
- De nombreux bénéficiaires rencontrent des difficultés importantes en lecture, écriture ou compréhension du français,
- Les parcours sont souvent marqués par une méconnaissance des dispositifs d'insertion et des opportunités de formation,
- Une fragilité psychologique et une perte de confiance en soi sont régulièrement observées,
- Les difficultés liées au logement, à la précarité financière ou à la situation administrative constituent des freins majeurs à la construction d'un projet professionnel.

Au-delà des difficultés socio-administratives qui peuvent freiner leur insertion professionnelle, certains bénéficiaires sont confrontés à des situations de discrimination dans l'accès à l'emploi. Ces obstacles peuvent être liés à leur origine réelle ou supposée, à leur nationalité, à leur lieu de résidence, à leur accent, à leur maîtrise de la langue française ou encore aux représentations négatives associées à leur parcours migratoire.

Ces discriminations constituent un frein supplémentaire à l'intégration professionnelle et peuvent avoir des conséquences significatives sur les parcours des personnes concernées. Elles se traduisent notamment par un accès plus difficile aux entretiens d'embauche, une moindre reconnaissance des compétences acquises, un allongement des périodes de recherche d'emploi et, dans certains cas, un renoncement progressif aux démarches d'insertion.

Face à cette situation, l'ACI privilégie une approche globale de l'insertion, considérant l'emploi non comme une finalité immédiate mais comme l'aboutissement d'un parcours progressif. Chaque accompagnement s'appuie sur la définition d'objectifs réalistes, la valorisation des compétences existantes et la construction d'un projet professionnel cohérent avec la situation de la personne.

Les résultats obtenus en 2025 témoignent de la pertinence de cette méthodologie. Sur les 276 personnes accompagnées, 225 bénéficiaires ont enregistré une sortie positive, soit un taux de sortie positive de 82%.

Parmi elles :

- 121 bénéficiaires ont accédé à un emploi,
- 41 personnes ont intégré une formation qualifiante ou pré-qualifiante,
- 63 bénéficiaires ont pu résoudre une problématique juridique liée à l'emploi, contribuant ainsi à sécuriser leur parcours professionnel et à préserver leurs droits.

L'analyse des résultats en matière d'accès à l'emploi met en évidence la stabilité des insertions professionnelles obtenues. Parmi les 121 bénéficiaires ayant accédé à un emploi, 91 ont signé un contrat à durée indéterminée (CDI), tandis que 30 personnes ont obtenu un contrat à durée déterminée (CDD).

Par ailleurs, les bénéficiaires orientés vers la formation se sont engagés dans des secteurs particulièrement dynamiques, tels que le médico-social, les services à la personne, la sécurité, la logistique ou encore la restauration collective. Ces orientations répondent aux besoins de recrutement identifiés sur les territoires d'intervention, notamment dans les métiers en tension, tout en offrant aux bénéficiaires des perspectives concrètes d'insertion et d'évolution professionnelle.

Au-delà des chiffres, ces résultats traduisent l'impact d'un accompagnement de proximité fondé sur la confiance, la régularité des échanges et la mobilisation d'un réseau partenarial solide. Ils démontrent également que l'accès à l'emploi des publics ne peut être dissocié de la résolution des problématiques sociales et administratives qui affectent leur parcours d'insertion.

Malgré un contexte toujours marqué par de fortes tensions sur le marché du travail, l'action conduite a permis de renforcer significativement les perspectives d'insertion professionnelle des personnes accompagnées. Ces résultats confortent la nécessité de poursuivre et de développer des dispositifs d'accompagnement spécialisés, capables d'apporter des réponses globales aux besoins des personnes et de favoriser leur intégration durable dans le marché du travail.

5. Promotion de la santé, prévention des addictions et de la délinquance

a) Favoriser l'accès aux soins et réduire les inégalités de santé

Les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis demeurent marqués par d'importantes inégalités sociales et territoriales de santé. Si certains secteurs bénéficient d'une offre de soins relativement structurée, de nombreux territoires concentrent des fragilités économiques, sociales et sanitaires qui compromettent l'accès effectif aux soins et contribuent au développement des inégalités sociales de santé ainsi qu'aux situations de non-recours aux soins.

Ces deux départements se caractérisent par une forte concentration de publics en situation de précarité, ainsi que par une présence importante de personnes issues de parcours migratoires. À cette réalité s'ajoutent une offre de soins insuffisante sur certains territoires, des délais d'accès particulièrement longs, des renoncements aux soins pour des motifs financiers et une complexité croissante des démarches administratives d'accès aux droits et au système de santé. L'ensemble de ces facteurs contribue à accentuer les inégalités territoriales de santé, les situations de non-recours aux droits en créant des ruptures dans les parcours de santé et en retardant l'accès à la prévention, au diagnostic et à la prise en charge, en particulier pour les publics les plus vulnérables.

Ces fragilités se traduisent par des indicateurs de santé particulièrement préoccupants. Le Val-d'Oise connaît notamment une forte prévalence des maladies chroniques, une surmortalité prématurée et plus de 8% des nouvelles découvertes de séropositivité au VIH en Île-de-France. La Seine-Saint-Denis présente, quant à elle, le plus faible taux de vaccination de la région, près de 15% des nouvelles découvertes de séropositivité au VIH ainsi qu'une surmortalité importante liée aux pathologies chroniques. Ces constats illustrent des inégalités territoriales persistantes qui dépassent le seul champ sanitaire et affectent plus largement l'accès aux droits, à l'éducation et, plus globalement, les conditions de vie des habitants.

Face à ces enjeux, l'ACI poursuit son engagement en faveur de la réduction des inégalités d'accès à la santé en développant une intervention de proximité fondée sur une approche globale, ciblée et coordonnée avec les acteurs locaux et les structures sanitaires. Cette intervention s'inscrit pleinement dans les objectifs de réduction des inégalités sociales de santé, de prévention, de promotion de la santé et de sécurisation des parcours de soins.

L'objectif est double. Il consiste à favoriser l'ouverture, le maintien et la sécurisation des droits à la santé tout en garantissant la continuité des parcours de soins des publics les plus vulnérables, notamment les personnes migrantes, les personnes sans domicile stable, les personnes en situation d'exclusion, ainsi que les personnes confrontées à un handicap, à une invalidité, à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

L'action repose sur un accompagnement individualisé visant à lever les freins administratifs, sociaux et psychologiques qui entravent l'accès aux soins. Les permanences organisées par l'ACI constituent un levier essentiel de cette démarche d'« aller vers », en intervenant au plus près des publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun. Elles s'inscrivent en complémentarité des structures hospitalières, des permanences d'accès aux soins de santé (PASS), des Ateliers santé ville, des centres municipaux de santé et de l'ensemble des partenaires locaux afin de garantir une meilleure coordination des parcours de santé et une orientation adaptée aux besoins de chaque personne.

Les personnes accompagnées présentent le plus souvent des difficultés cumulées, notamment l'isolement social, la méconnaissance du système de santé, les difficultés linguistiques ou encore la perte de confiance envers les institutions. Les entretiens individuels constituent ainsi de véritables espaces d'écoute, de médiation en santé et de prévention, permettant d'appréhender les problématiques de santé dans leur globalité tout en renforçant progressivement l'autonomie des personnes dans leurs démarches et leur capacité à mobiliser durablement les dispositifs de droit commun.

L'intervention de l'ACI s'articule autour de plusieurs axes complémentaires :

- L'identification des besoins sociaux et sanitaires des personnes accompagnées,
- L'ouverture, le maintien et la sécurisation des droits à la santé (Protection universelle maladie (PUMA), Complémentaire santé solidaire (CSS), mutuelle, Aide médicale de l'État (AME), etc.),
- L'accompagnement dans les démarches administratives et l'accès aux parcours de soins,
- La sensibilisation aux enjeux de prévention (santé sexuelle, infections sexuellement transmissibles, vaccination, maladies chroniques, addictions, santé mentale...),
- L'accompagnement des personnes confrontées à des situations de handicap, d'invalidité, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles,
- L'orientation vers les structures spécialisées (PMI, PASS, CSAPA, CEGIDD, centres municipaux de santé, dispositifs d'accompagnement psychologique, etc.),
- Le développement d'actions d'« aller vers » afin de renforcer le recours aux dispositifs de prévention, de dépistage et de soins.

En parallèle des accompagnements individuels, l'ACI participe activement aux groupes de travail et aux instances locales consacrés aux politiques publiques de santé afin de renforcer la coordination territoriale, de favoriser les coopérations entre professionnels et de contribuer à l'adaptation des réponses aux besoins des populations. L'association poursuit également le développement de ses partenariats avec les unités hospitalières spécialisées dans la prise en charge des violences faites aux femmes, dans une logique de parcours global associant santé, accompagnement social et accès aux droits.

Afin de renforcer la couverture territoriale de ses interventions, l'ACI poursuit enfin le développement de nouvelles permanences sur les territoires où les besoins demeurent insuffisamment couverts, contribuant ainsi à rapprocher durablement les services de santé des publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun.

Au-delà de l'ouverture des droits, l'intervention de l'ACI contribue à prévenir les ruptures de parcours, à favoriser le recours précoce aux dispositifs de prévention et de soins et à renforcer durablement l'autonomie des personnes dans la gestion de leur santé. En agissant sur les déterminants sociaux de la santé et en développant une intervention de proximité en lien étroit avec les acteurs du territoire, l'association participe pleinement à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

(1) Caractéristiques des publics accompagnés

En 2025, l'ACI a accompagné 281 personnes dans le cadre de son action d'accès aux soins, soit 773 accompagnements individualisés, dont 136 personnes (322 accompagnements) dans le Val-d'Oise et 145 personnes (451 accompagnements) en Seine-Saint-Denis.

Avec 281 bénéficiaires accompagnés pour un objectif initial de 240 personnes, le dispositif atteint un taux de réalisation de 117%, témoignant de besoins croissants sur les territoires d'intervention.

Les résultats traduisent également une activité soutenue avec 322 permanences hors-les-murs réalisées, contre 180 initialement prévues, ainsi que 773 interventions individuelles, dépassant largement l'objectif fixé de 600 accompagnements. Cette montée en charge confirme la pertinence du dispositif et son ancrage auprès des publics les plus éloignés du système de santé.

Indicateurs de moyens attendus	**Résultats attendus**	**Résultats obtenus**
Nombre de personnes accueillies	240	281
Nombre de femmes	120	127
Nombre de permanences hors les murs	180	322
Nombre d'intervention	600	773
ACI - Données Activités 2025		

L'analyse des publics accompagnés met en évidence une surreprésentation des personnes âgées de 40 à 59 ans, qui représentent 56% des bénéficiaires, ainsi qu'une forte proportion de personnes vivant seules (59%). Ces caractéristiques reflètent un cumul de facteurs de vulnérabilité susceptibles d'accroître les situations de non-recours aux droits et aux soins, de renoncement aux démarches de prévention et d'isolement social.

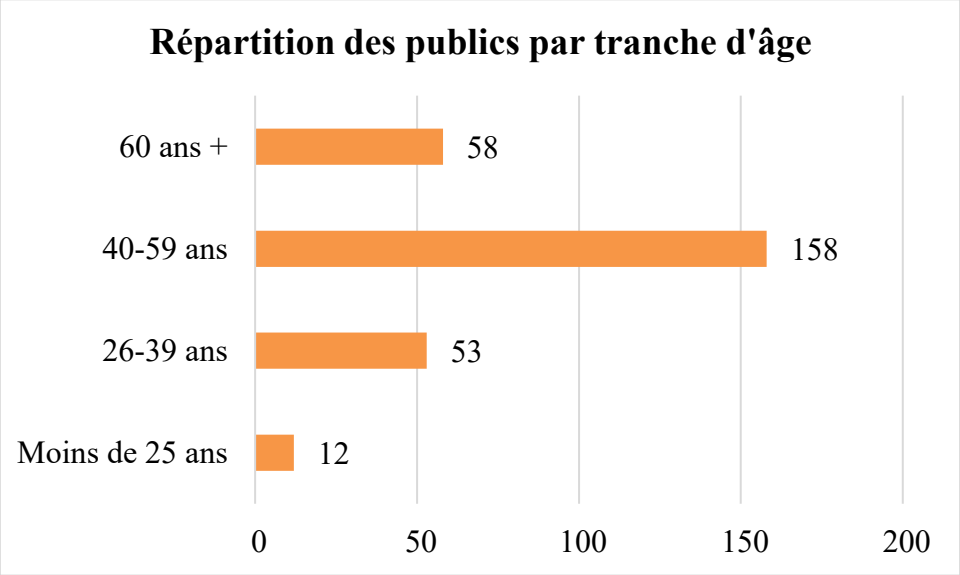

L'isolement constitue en effet un déterminant majeur de la santé. Il favorise la dégradation de la santé mentale, accentue les difficultés d'accès aux soins et complique la réalisation des démarches administratives. Les personnes concernées présentent fréquemment des problématiques multiples associant précarité économique, fragilité psychologique, maladies chroniques et méconnaissance des dispositifs existants, justifiant la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé et individualisé.

(2) Résultats, impacts et enseignements de l'action

L'action portée par l'ACI a permis d'accompagner 281 personnes, dont près de 46% de femmes, à travers 773 accompagnements individualisés, 322 permanences de proximité et 87

orientations vers des structures de santé. Ces résultats témoignent de la capacité de l'association à proposer une réponse de proximité, réactive et adaptée aux besoins des publics les plus vulnérables.

Indicateurs de résultats attendus	**Résultats attendus**	**Résultats obtenus**
Bénéficiaires accompagnés	240 (100%)	281 (117%)
Nombre de personne ayant changé de comportement / Prise de responsabilité sur la santé	240 (100%)	184 (65%)
Nombre de personne ayant accès à une protection sociale	50%	43%
Nombre de personne ayant accès aux soins ou à la prévention	50%	57%
ACI - Données Activités 2025		

Les indicateurs de résultats mettent en évidence l'impact concret de l'accompagnement proposé par l'ACI dans la réduction du non-recours aux droits et aux soins. En 2025, 65% des personnes accompagnées ont fait évoluer leurs comportements ou renforcé leur implication dans la gestion de leur santé, 43% ont accédé ou retrouvé une protection sociale et 57 % ont effectivement intégré un parcours de soins ou bénéficié d'une action de prévention.

Ces résultats témoignent de l'efficacité des actions mises en œuvre pour favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. Ils soulignent toutefois la persistance de difficultés importantes d'accès à certains dispositifs sociaux et sanitaires, justifiant le maintien d'un accompagnement renforcé, de proximité et dans la durée.

Au-delà de ces résultats quantitatifs, le bilan confirme la pertinence d'une approche globale, intensive et coordonnée, reposant sur un fort ancrage territorial, une dynamique partenariale soutenue et une connaissance fine des réalités sociales des publics accompagnés.

L'analyse qualitative des accompagnements met en évidence une réalité sanitaire particulièrement préoccupante. Les problématiques rencontrées sont rarement isolées et s'inscrivent le plus souvent dans des parcours de précarité où les difficultés de santé, les fragilités administratives, les conditions de logement, les difficultés d'insertion professionnelle et la situation sociale s'alimentent mutuellement.

Type d'action	**Total**	**Homme**	**Femme**
Complémentaire sante solidaire/AME	85	51	34
Soutien psychologique	32	7	25
Couverture Sécurité sociale	20	10	10
Mutuelle	5	2	3
Accident du travail /maladie professionnelle	66	43	23
Prestations MDPH et handicap	64	37	28
Invalidité, prestations IJSS et prévoyance	8	5	3
TOTAL	**281**	**154**	**127**
ACI - Données Activités 2025			

Les difficultés liées à l'ouverture et au maintien des droits à la santé demeurent le premier motif d'accompagnement. Les demandes relatives à la complémentaire santé solidaire (CSS) et à l'aide médicale de l'État (AME) représentent 30% des problématiques traitées, confirmant la persistance des situations de non-recours aux droits. Malgré l'existence des dispositifs, leur mobilisation reste freinée par la complexité des procédures, le manque d'information, les ruptures administratives et l'instabilité des situations personnelles. Ces ruptures de droits fragilisent durablement les parcours de soins et nécessitent un accompagnement renforcé fondé sur la médiation en santé, la pédagogie et la sécurisation des démarches.

Les situations liées aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et à l'invalidité représentent 24% des accompagnements, tandis que les demandes relatives au handicap et aux prestations de la MDPH concentrent 23% des problématiques. À elles seules, ces deux thématiques représentent près de 47% des accompagnements, révélant l'importance des besoins liés à la compensation du handicap, au maintien des ressources et à la reconnaissance des droits sociaux. Elles illustrent également le lien étroit entre santé, conditions d'emploi et accès aux dispositifs de protection sociale.

La santé mentale constitue également un enjeu majeur. Les accompagnements en matière de soutien psychologique représentent 11% des problématiques traitées et concernent principalement des personnes confrontées à l'isolement, aux violences, aux ruptures de parcours ou à une précarité durable. Cette réalité confirme que la santé psychologique constitue un déterminant essentiel de la santé globale et souligne la nécessité de renforcer les articulations entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Les demandes relatives à l'ouverture d'une couverture d'assurance maladie (7%), aux indemnités journalières et à la prévoyance (3%) ainsi qu'à la mutuelle complémentaire (2%) sont moins nombreuses mais concernent des situations particulièrement complexes nécessitant un accompagnement individualisé et une expertise technique afin de sécuriser durablement les droits des personnes.

Les accompagnements mettent enfin en évidence l'impact déterminant des conditions de logement sur l'état de santé des publics. L'insalubrité, le surpeuplement, la précarité énergétique ou encore l'instabilité résidentielle aggravent les pathologies existantes, détériorent la santé mentale et renforcent les inégalités sociales de santé.

Dans leur ensemble, ces constats montrent que les besoins des publics dépassent largement le seul accès aux soins. Ils confirment la nécessité d'une approche globale associant accès aux droits, médiation en santé, accompagnement social, prévention et coordination des parcours.

Pour répondre à ces enjeux, l'ACI déploie une stratégie d'intervention articulée autour de plusieurs leviers complémentaires :

- Une démarche proactive d'« aller vers » afin de toucher les publics les plus éloignés des dispositifs de santé,
- Un accompagnement global et individualisé intégrant les dimensions sociales, administratives, sanitaires et psychologiques ; une coordination partenariale renforcée garantissant la continuité des parcours et l'articulation avec les dispositifs de droit commun,
- Une approche interculturelle favorisant la compréhension des dispositifs, la restauration de la confiance envers les institutions et le développement de l'autonomie des personnes accompagnées.

Les évaluations qualitatives font ressortir deux enseignements majeurs :

- Un déficit persistant d'information sur les droits et les dispositifs de santé,
- Une fragilité psychologique fortement corrélée aux conditions de vie.

En réponse, l'ACI renforce ses actions de médiation, de sensibilisation afin de faciliter l'ouverture des droits, de sécuriser les parcours de soins et de favoriser une meilleure appropriation des dispositifs de santé.

Par son ancrage territorial, son expertise et sa capacité d'adaptation, l'ACI contribue concrètement à la réduction des inégalités sociales de santé. Son intervention favorise une prise en charge plus précoce et plus coordonnée des personnes les plus vulnérables, tout en renforçant un écosystème territorial de santé plus inclusif fondé sur la coopération entre les acteurs, le développement d'actions de prévention ciblées et une meilleure articulation entre les politiques de santé, d'insertion sociale et d'accès aux droits.

Ces résultats confirment ainsi la pertinence d'une intervention de proximité inscrite dans la durée, permettant de recréer un lien de confiance avec les institutions, de sécuriser les parcours de santé et de contribuer durablement à la réduction des inégalités territoriales de santé.

b) Prévention des conduites addictives

La précarité, l'exclusion sociale et les ruptures de parcours constituent des déterminants majeurs de la dégradation de la santé physique, psychique et sociale. Les personnes confrontées au mal-logement, à l'isolement, aux violences, à l'insécurité administrative ou à des difficultés socio-économiques importantes sont davantage exposées au risque de développer des conduites addictives ou d'adopter des comportements à risque compromettant durablement leur santé et leur autonomie.

Les consommations d'alcool, de tabac, de cannabis, de médicaments détournés de leur usage ou d'autres substances psychoactives, ainsi que certaines addictions comportementales, peuvent constituer des stratégies d'adaptation face aux difficultés de la vie. Elles sont fréquemment associées à une dégradation de l'état de santé, à un renoncement aux soins, à une aggravation des troubles psychiques, à des ruptures de parcours et à un isolement social croissant. Ces situations contribuent à renforcer les inégalités sociales de santé et rendent plus complexe l'accès aux dispositifs de droit commun.

Face à ces constats, la prévention des conduites addictives constitue un axe prioritaire de l'action menée par l'ACI). L'intervention repose sur une approche globale associant prévention, repérage précoce, réduction des risques, accompagnement vers les soins et renforcement des compétences psychosociales. Elle vise à agir en amont de l'installation des conduites addictives, à limiter leurs conséquences sanitaires et sociales, à favoriser l'accès aux dispositifs spécialisés et à renforcer le pouvoir d'agir des personnes les plus vulnérables.

Depuis 2017, l'ACI met en œuvre, avec le soutien de la MILDECA et l'ARS, un programme de prévention des conduites addictives en Seine-Saint-Denis. Au regard des besoins identifiés et des résultats obtenus, cette action a été progressivement étendue au Val-d'Oise afin de répondre aux problématiques rencontrées sur les territoires d'intervention de l'association.

L'expérience acquise au fil des années a confirmé la pertinence d'une intervention de proximité, articulée avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. L'ACI renforce ainsi son action auprès des publics les plus éloignés des dispositifs de prévention et de soins, notamment les personnes sans domicile ou hébergées en structures d'hébergement d'urgence, les personnes en situation de grande précarité, les jeunes en rupture, les personnes en situation de migration, ainsi que les femmes particulièrement exposées aux violences et aux ruptures de parcours. Cette approche favorise le repérage précoce des situations à risque, facilite l'orientation vers les dispositifs adaptés et contribue à réduire les inégalités d'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement.

L'intervention vise à prévenir les conduites addictives et à promouvoir une approche globale de la santé en poursuivant les objectifs suivants :

- Sensibiliser les publics aux risques liés aux consommations de substances psychoactives, ainsi qu'aux addictions comportementales,
- Développer les compétences psychosociales et renforcer les capacités des personnes à faire des choix favorables à leur santé, à gérer les situations de stress et à adopter des comportements protecteurs,
- Repérer précocement les situations de vulnérabilité et les conduites à risque afin de proposer un accompagnement adapté,
- Favoriser l'expression des difficultés sociales, psychologiques ou sanitaires pouvant constituer des facteurs de risque de conduites addictives,
- Informer, orienter et faciliter l'accès aux dispositifs de prévention, de soins, d'accompagnement et de réduction des risques,
- Prévenir l'aggravation des situations de dépendance et éviter les ruptures de parcours,
- Soutenir le maintien ou le retour dans un parcours d'insertion sociale, professionnelle ou de formation, en levant les freins liés aux addictions.

L'accompagnement proposé par l'ACI débute systématiquement par une évaluation globale de la situation de la personne afin d'identifier les facteurs de vulnérabilité, les facteurs de protection ainsi que les besoins prioritaires en matière d'accompagnement.

Cette évaluation repose sur deux dimensions complémentaires :

- **Le volet social :** Situation administrative, accès aux droits, ressources, logement, emploi, insertion, environnement familial, isolement social et conditions de vie,
- **Le volet sanitaire :** Etat de santé physique et psychique, couverture maladie, accès aux soins, conduites addictives, santé mentale, habitudes de vie et connaissance des dispositifs de prévention et de soins.

Ce diagnostic partagé permet d'élaborer un parcours d'accompagnement personnalisé, construit avec la personne, définissant les objectifs, les priorités d'intervention et les orientations adaptées à sa situation.

L'ACI privilégie une démarche d'« aller vers » consistant à intervenir directement au sein des structures d'hébergement, résidences sociales, hôtels sociaux et autres lieux fréquentés par les publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun.

Cette présence régulière permet de repérer précocement les situations de fragilité, d'aller à la rencontre de personnes qui ne sollicitent pas spontanément les services de prévention ou de soins et de lever progressivement les freins liés à la méconnaissance des dispositifs.

Le travail de proximité constitue un levier essentiel de la prévention des conduites addictives. La régularité des permanences favorise l'instauration d'une relation de confiance indispensable pour aborder les questions relatives aux consommations, à la santé mentale, aux violences, aux difficultés sociales ou aux ruptures de parcours.

L'intervention repose sur une posture d'écoute, de bienveillance, de non-jugement et de respect du rythme de chaque personne. Elle vise à favoriser l'adhésion volontaire des bénéficiaires et à renforcer leur capacité à devenir acteurs de leur santé.

Au-delà de la prévention des consommations, l'objectif est de promouvoir une amélioration durable de la santé globale, de renforcer le pouvoir d'agir des personnes et de prévenir l'installation ou l'aggravation des situations d'addiction.

L'accompagnement comprend notamment :

- Le repérage précoce des conduites addictives et des comportements à risque,
- L'information et la sensibilisation aux risques liés aux consommations de substances psychoactives et aux addictions comportementales,
- La promotion des facteurs de protection et le développement des compétences psychosociales,
- La médiation en santé et l'ouverture des droits (Assurance Maladie, Complémentaire santé, etc.),
- L'accompagnement vers les démarches d'accès aux soins et aux consultations spécialisées,
- L'orientation vers les dispositifs adaptés (CSAPA, CAARUD, consultations hospitalières d'addictologie, psychiatrie, Centres Médico-Psychologiques, Ateliers Santé Ville, structures hospitalières ou médico-sociales),
- La mise en œuvre d'un suivi individualisé afin de sécuriser les parcours, prévenir les ruptures d'accompagnement et favoriser le maintien dans les soins.

La qualité de l'accompagnement repose sur une coordination étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans les domaines de la santé et du social.

L'ACI développe ainsi des coopérations avec les structures d'hébergement, les services sociaux, les établissements de santé, les CSAPA, les CAARUD, les Centres Médico-Psychologiques, les collectivités territoriales, les dispositifs d'accès aux droits ainsi que les associations spécialisées.

Cette dynamique partenariale permet de fluidifier les orientations, de coordonner les interventions, de partager les expertises et d'assurer une continuité des parcours, particulièrement essentielle pour les personnes en situation de grande vulnérabilité.

Principales réalisations et résultats :

Les conduites addictives constituent un enjeu majeur de santé publique, particulièrement dans les territoires du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, où une part importante de la population est confrontée à des situations de précarité économique, d'exclusion sociale, d'instabilité résidentielle ou de ruptures de parcours. Ces facteurs de vulnérabilité favorisent l'apparition de comportements à risque et accentuent les inégalités d'accès à la prévention et aux soins.

Dans ces contextes, le recours à des substances psychoactives (alcool, médicaments, cannabis ou autres drogues) peut apparaître comme une stratégie d'adaptation face aux difficultés du quotidien, aux traumatismes, à l'isolement ou à la souffrance psychologique. Toutefois, ces consommations peuvent rapidement évoluer vers des phénomènes de dépendance et entraîner une aggravation des difficultés sociales, sanitaires, familiales et professionnelles.

L'expérience des équipes de l'ACI met également en évidence une forte corrélation entre les conduites addictives et les troubles psychologiques ou psychiatriques préexistants. Ces situations de « *Pathologies duelles* » nécessitent une prise en charge globale, coordonnée et pluridisciplinaire associant les acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

Face à ces constats, ACI développe une action de proximité fondée sur la prévention, le repérage précoce des situations à risque, l'écoute, l'accompagnement individualisé et l'orientation vers les dispositifs spécialisés. L'objectif est de favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention tout en accompagnant progressivement les vers une amélioration durable de leur état de santé et de leur qualité de vie.

En 2025, 128 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de cette action, dépassant ainsi l'objectif initial fixé à 100 bénéficiaires. Parmi elles, 59 étaient des femmes, témoignant de la capacité du dispositif à toucher un public diversifié.

Indicateurs de résultats attendus	**Résultats attendus**	**Résultats obtenus**
Nombre de personnes accueillies	100	128
Nombre de femmes	50	59
Nombre de partenaires touchés	50	76 orienteurs
Nombre de permanences hors les murs / de proximité	300	292
Nombre d'intervention	500	466
ACI - Données Activités 2025		

Les permanences mises en œuvre ont constitué de véritables espaces d'écoute, de dialogue et de confiance, permettant aux bénéficiaires d'exprimer librement leurs difficultés dans un cadre confidentiel et bienveillant. Elles ont favorisé un repérage précoce des situations de vulnérabilité et permis d'engager un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

Les données recueillies révèlent que 55% des personnes accompagnées étaient en situation d'isolement social, confirmant le rôle essentiel de ces permanences dans la lutte contre l'isolement, le renforcement du lien social et la restauration de la confiance envers les institutions.

L'action s'est également appuyée sur un réseau partenarial particulièrement dynamique. 76 structures partenaires et orienteurs ont mobilisé le dispositif. Cette dynamique illustre la reconnaissance de l'expertise de l'association et son ancrage dans les réseaux locaux de santé, d'insertion et d'action sociale.

Au-delà des accompagnements individuels, les équipes ont conduit un important travail de sensibilisation sur les risques liés aux consommations de substances psychoactives, les comportements favorables à la santé ainsi que les dispositifs de prise en charge existants.

Au total, 292 permanences Prévention- santé- insertion ont été organisées dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Ces interventions de proximité ont permis d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun, de favoriser le dialogue autour des addictions, d'identifier les situations préoccupantes et d'engager des démarches d'accompagnement adaptées.

Lorsque la situation le nécessitait, les équipes assuraient également une mise en relation avec les partenaires spécialisés. Ainsi, 31 orientations ont été réalisées vers des CSAPA, des établissements de santé, des structures médico-sociales ou d'autres dispositifs spécialisés. Ces orientations ont permis aux personnes concernées d'accéder à une prise en charge adaptée, limitant ainsi les risques d'aggravation de leur état de santé.

L'accompagnement proposé par ACI repose sur une démarche de réduction des risques et d'évolution progressive des comportements. Cette approche respecte le rythme des personnes accompagnées et tient compte des réalités sociales auxquelles elles sont confrontées.

Les résultats obtenus témoignent de l'efficacité de cette méthode. 84% des bénéficiaires ont engagé une évolution positive de leurs comportements, qu'il s'agisse d'une diminution de leur consommation, d'une meilleure prise de conscience des risques ou de leur engagement dans un parcours de soins.

Indicateurs de résultats attendus	**Résultats attendus**	**Résultats obtenus**
Bénéficiaires accompagnés	100 (100%	128 (128%)
Nombre de personnes ayant changé de comportement / Prise de responsabilité face aux addictions	80%	84%
Nombre de personnes ayant accès aux soins ou à la prévention des addictions	100%	100%
ACI - Données Activités 2025		

Par ailleurs, l'ensemble des personnes accompagnées a pu bénéficier d'un accès effectif à des actions de prévention ou à un parcours de soins adapté, répondant pleinement à l'objectif fixé.

L'analyse des situations accompagnées confirme le cumul de nombreuses difficultés sociales. Ainsi, 41% des bénéficiaires ne disposaient pas d'un logement stable, étant hébergés en structures d'urgence, en centres d'hébergement ou en hôtels sociaux. Cette instabilité résidentielle constitue un facteur aggravant des problématiques de santé, favorise les ruptures de parcours et complique considérablement l'accès aux dispositifs de soins.

Les données recueillies montrent également que les conduites addictives sont fréquemment associées à l'isolement social, à des difficultés psychologiques, à des ruptures familiales, à des situations de pauvreté ou encore à une méconnaissance des dispositifs existants.

Ces constats confirment la nécessité d'intervenir directement sur les lieux de vie des personnes afin de lever les freins à l'accès aux soins et de développer une offre de prévention adaptée aux réalités du terrain.

La réussite de cette action repose également sur un travail partenarial étroit avec les structures d'hébergement, les services sociaux, les établissements de santé, les acteurs médico-sociaux et les dispositifs spécialisés dans la prise en charge des addictions.

Cette coordination facilite le repérage des situations complexes, améliore la fluidité des orientations vers les structures compétentes et garantit une prise en charge globale prenant en compte l'ensemble des dimensions de la situation des personnes (sociale, sanitaire, psychologique et administrative).

Les résultats obtenus en 2025 confirment pleinement la pertinence d'une approche globale associant prévention, accompagnement social, promotion de la santé et accès aux soins.

Dans un contexte marqué par une augmentation des situations de précarité, des troubles psychiques et des conduites addictives, cette action contribue à réduire les risques, à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et à améliorer leur accès effectif aux dispositifs de santé.

La poursuite et le développement de ce dispositif apparaissent aujourd'hui indispensables afin de répondre aux besoins croissants des publics les plus vulnérables, de renforcer les interventions de proximité et de consolider les dynamiques partenariales engagées sur les territoires du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Les résultats obtenus démontrent que cette action constitue un levier essentiel de prévention, d'inclusion sociale et de réduction des inégalités territoriales de santé.

c) Lutter contre la délinquance des jeunes des QPV

La prévention de la délinquance constitue un enjeu majeur de cohésion sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires du Val-d'Oise où les jeunes sont davantage confrontés aux effets de la précarité, des ruptures de parcours, des difficultés d'insertion et des inégalités sociales. Ces fragilités peuvent favoriser l'émergence de comportements à risque, d'incivilités ou de passages à l'acte délinquants lorsqu'elles ne sont pas repérées et accompagnées suffisamment tôt.

Consciente que la délinquance résulte d'un ensemble de facteurs sociaux, éducatifs et familiaux, l'association privilégie une approche globale et préventive reposant sur un accompagnement individualisé et de proximité. Son objectif est de restaurer le lien social, renforcer les compétences psychosociales des jeunes, favoriser leur autonomie et construire avec eux un parcours d'insertion durable.

L'action s'articule autour de plusieurs axes complémentaires :

- L’accompagnement socio-éducatif individualisé,
- La prévention des conduites à risque,
- La lutte contre le décrochage scolaire,
- Le soutien à l'insertion professionnelle et citoyenne,
- La médiation ainsi que le renforcement du rôle des familles dans leur fonction éducative.

Cette démarche est conduite en étroite collaboration avec les établissements scolaires, les missions locales, les services sociaux, les collectivités territoriales, les acteurs de la prévention spécialisée et l'ensemble des partenaires institutionnels mobilisés sur le territoire.

Les bénéficiaires étaient majoritairement issus des quartiers prioritaires de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel, territoires marqués par des difficultés socio-économiques importantes. Une part significative des jeunes accompagnés était constituée de primo-délinquants ou de jeunes identifiés comme particulièrement exposés aux risques de rupture de parcours.

L'analyse des profils accompagnés met en évidence un cumul de facteurs de vulnérabilité. Les jeunes suivis étaient âgés de 15 à 26 ans. Parmi eux, 26% vivaient au sein de familles monoparentales, 19% étaient en situation de décrochage scolaire ou sans diplôme, 47 % présentaient un niveau de formation inférieur au primaire ou au premier cycle du secondaire et 64 % étaient des NEET, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation. Ces données confirment le lien étroit entre les difficultés d'insertion, les ruptures sociales et le risque d'entrée dans des parcours délinquants.

Résultats et impacts de l'action :

En 2025, 86 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de cette action, représentant 187 interventions individuelles et collectives. Les accompagnements ont pris différentes formes : Entretiens socio-éducatifs, médiation, accompagnement administratif, soutien à la parentalité, information sur les droits et sensibilisation aux conséquences des comportements délinquants. Ce volume d'interventions témoigne de l'intensité du suivi réalisé et de la capacité du dispositif à répondre aux besoins des publics les plus fragilisés.

Les problématiques rencontrées illustrent la diversité des situations prises en charge. L'accompagnement des mineurs étrangers représente 45% des interventions, traduisant l'importance des besoins en matière d'accès aux droits, de sécurisation des parcours et d'intégration. Le soutien à la parentalité constitue 29% des accompagnements, soulignant le rôle essentiel des familles dans la prévention des ruptures éducatives et des comportements à risque. Enfin, 26% des interventions concernaient les relations entre les jeunes et les institutions policières ou judiciaires, nécessitant un travail de médiation, d'explication des procédures et de rétablissement du dialogue avec les institutions.

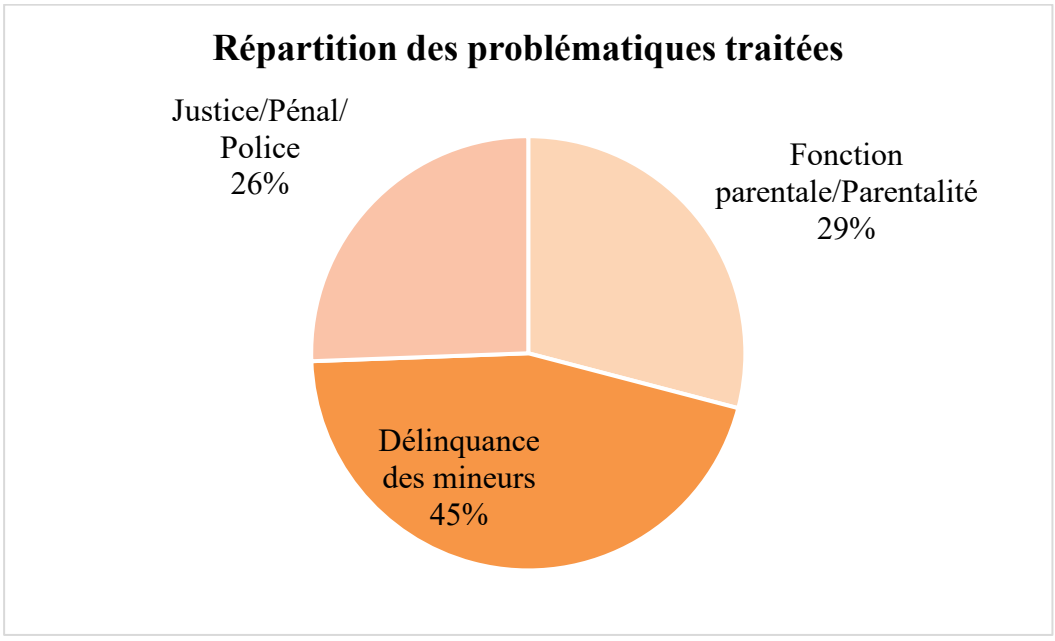

Les résultats observés permettent de considérer que les objectifs fixés ont été globalement atteints. Les actions déployées ont favorisé le repérage précoce de jeunes et de familles confrontés à des situations de vulnérabilité susceptibles de conduire à des parcours de rupture ou à des comportements délinquants. Elles ont permis de mettre en œuvre un accompagnement de proximité associant écoute, médiation, sensibilisation, accès aux droits et orientation vers les dispositifs de droit commun.

Les accompagnements réalisés ont également mis en évidence des situations fréquentes d'isolement, de décrochage social et de marginalisation, confirmant la nécessité d'une prise en charge globale visant à restaurer la confiance, renforcer les compétences sociales et favoriser l'insertion des jeunes. Les retours des bénéficiaires et des partenaires soulignent une meilleure compréhension des droits et devoirs, une connaissance accrue des conséquences juridiques de certains comportements ainsi qu'une plus grande capacité à mobiliser les dispositifs d'accompagnement existants.

Les interventions ont également contribué à apaiser plusieurs situations de tensions familiales ou relationnelles, à renforcer le dialogue entre les jeunes, leurs familles et les institutions, et à prévenir certaines situations de rupture. Par ailleurs, de nombreux jeunes ont pu être orientés vers des dispositifs adaptés à leurs besoins en matière d'insertion professionnelle, d'accompagnement social, d'accès aux droits, de soutien éducatif ou de suivi spécialisé, favorisant ainsi la continuité de leur parcours et leurs perspectives d'insertion durable.

Au-delà des résultats quantitatifs, cette action confirme la pertinence d'une approche globale, partenariale et préventive pour agir durablement sur les facteurs de vulnérabilité. L'accompagnement proposé a permis de travailler avec les jeunes sur la prévention des comportements à risque, la reprise d'un parcours d'insertion, le développement de leurs compétences sociales et citoyennes ainsi que la construction de projets professionnels réalistes. Parallèlement, les actions de sensibilisation, de médiation et le travail mené avec les familles et les partenaires locaux ont renforcé le dialogue, prévenu les situations de conflit et favorisé une meilleure intégration des jeunes dans leur environnement.

À travers cette intervention de proximité, l'association poursuit son engagement en faveur d'une prévention durable de la délinquance, fondée sur l'accompagnement éducatif, la responsabilisation des jeunes, le renforcement des solidarités locales et la promotion du vivre-ensemble.

III. Perspectives 2026-2029

Dans le prolongement des orientations stratégiques 2026-2029 adoptées par l'Assemblée générale, l'ACI poursuivra son développement afin de répondre à l'évolution des besoins des publics accompagnés, de renforcer son ancrage territorial et de consolider son rôle d'acteur de référence de l'accès aux droits, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté.

1) Consolider le développement territorial et renforcer la proximité avec les publics

L'association poursuivra le déploiement de ses activités en Île-de-France tout en étudiant les opportunités d'intervention sur de nouveaux territoires lorsque les besoins identifiés et les partenariats locaux le permettront.

Cette dynamique s'accompagnera du développement de nouvelles permanences de proximité et du renforcement des coopérations avec les collectivités, les services de l'État, les organismes publics et le tissu associatif.

2) Renforcer l'accès aux droits et développer des parcours d'accompagnement globaux

L'ACI poursuivra le développement de ses permanences juridiques, sociales et budgétaires afin de lutter contre le non-recours aux droits et de garantir un accompagnement global des personnes.

L'association renforcera également les dispositifs favorisant l'inclusion financière, la prévention des difficultés budgétaires, l'insertion sociale et professionnelle ainsi que l'accès à la formation et à l'autonomie.

3) Développer les coopérations partenariales et la professionnalisation des acteurs

L'association poursuivra le renforcement de ses partenariats institutionnels, associatifs et privés afin de favoriser une meilleure coordination des interventions au bénéfice des publics accompagnés.

En parallèle, elle développera son activité d'organisme de formation afin d'accompagner la montée en compétences des professionnels et de diffuser les bonnes pratiques dans les domaines de l'accès aux droits, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

4) Moderniser l'organisation et renforcer la qualité des services

L'ACI poursuivra la modernisation de son organisation, de ses outils numériques et de ses méthodes de travail afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

Cette évolution s'accompagnera d'une attention particulière portée aux conditions d'accueil des usagers, au développement des compétences des équipes et à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

5) Consolider la pérennité de l'association et renforcer son impact social

Afin d'assurer le développement durable de ses activités, l'association poursuivra la diversification de ses ressources financières, renforcera ses partenariats publics et privés et développera une démarche d'évaluation continue de ses actions. Cette stratégie permettra de

mesurer l'impact social des dispositifs mis en œuvre, d'adapter les réponses aux besoins émergents et de garantir la qualité des services rendus aux publics.

À travers ces perspectives, l'ACI réaffirme son ambition de poursuivre un développement maîtrisé, fondé sur l'innovation sociale, la proximité, la coopération partenariale et l'amélioration continue. L'association entend ainsi renforcer son utilité sociale, favoriser l'égalité d'accès aux droits, accompagner durablement les parcours d'insertion et contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire.

ACI - Association
de Conseil et d'Insertion

Association loi 1901, à but non lucratif, agréée et reconnue d'utilité sociale

Siège social

29 Boulevard Maurice Ravel - 95200 Sarcelles

Tél. 01.72.53.78.83 - secretariat@aci-asso.fr

www.aci-asso.fr